



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

NOV 26 1984

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE

1930^e

SÉANCE : 19 JUIN 1976

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1930)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La situation en Afrique du Sud : massacres et actes de violence commis par le régime d' <i>apartheid</i> d'Afrique du Sud à Soweto et dans d'autres régions :	
a) Lettre, en date du 18 juin 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants du Bénin, de la République arabe libyenne et de la République-Unie de Tanzanie (S/12100);	
b) Télégramme, en date du 18 juin 1976, adressé au Secrétaire général par le Président de la République démocratique de Madagascar (S/12101)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

1930ème SÉANCE

Tenue à New York, le samedi 19 juin 1976, à 11 heures.

Président : M. Rashleigh E. JACKSON (Guyane).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Bénin, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyane, Italie, Japon, Pakistan, Panama, République arabe libyenne, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1930)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation en Afrique du Sud : massacres et actes de violence commis par le régime d'*apartheid* d'Afrique du Sud à Soweto et dans d'autres régions :
 - a) Lettre, en date du 18 juin 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants du Bénin, de la République arabe libyenne et de la République-Unie de Tanzanie (S/12100);
 - b) Télégramme, en date du 18 juin 1976, adressé au Secrétaire général par le Président de la République démocratique de Madagascar (S/12101).

La séance est ouverte à 12 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afrique du Sud : massacres et actes de violence commis par le régime d'*apartheid* d'Afrique du Sud à Soweto et dans d'autres régions :

- a) Lettre, en date du 18 juin 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants du Bénin, de la République arabe libyenne et de la République-Unie de Tanzanie (S/12100);
- b) Télégramme, en date du 18 juin 1976, adressé au Secrétaire général par le Président de la République démocratique de Madagascar (S/12101)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la décision prise par le Conseil à sa 1929^e séance, j'invite les représentants de l'Algérie, de Cuba, du Libéria et de Madagascar à participer à la discussion sans droit de vote.

Sur l'invitation du Président, Mme Brooks-Randolph (Libéria) et M. Rahal (Algérie) prennent place à la table du Conseil et M. Acosta (Cuba) et M. Rabetafika (Madagascar) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : En outre, je voudrais informer les membres du Conseil que l'on a reçu des représentants de l'Inde, de la Yougoslavie et de la Zambie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion conformément à l'Article 31 de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire. Conformément à la pratique habituelle, et avec l'assentiment du Conseil, je me propose d'inviter ces représentants à participer sans droit de vote à la discussion.

3. Etant donné le nombre limité de places disponibles à la table du Conseil, j'invite ces représentants à occuper les sièges qui leur ont été réservés sur le côté de la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil lorsqu'ils désireront prendre la parole.

Sur l'invitation du Président, M. Jaipal (Inde), M. Petric (Yougoslavie) et M. Zimba (Zambie) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur le côté de la salle du Conseil.

4. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le premier orateur est le représentant de Madagascar. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

5. M. RABETAFIKA (Madagascar) : Monsieur le Président, je manquerais certainement à mes devoirs si je ne vous disais, au nom de ma délégation, notre satisfaction de vous voir présider cette importante réunion du Conseil, vous dont nous connaissons de longue date le dévouement en ce qui concerne toutes les questions relatives à la dignité de l'homme, à la liberté des peuples et à la promotion des intérêts des nations opprimées, vous qui représentez un pays avec lequel nous avons tant de liens d'amitié et de fraternité — liens renforcés par une démarche commune dans la lutte que nous n'avons cessé et ne cesserons de mener contre toutes les formes d'exploitation et d'asservissement.

6. Je voudrais d'abord vous exprimer les remerciements de ma délégation ainsi que ceux de mon gou-

vernement et remercier également le Secrétaire général d'avoir bien voulu porter à la connaissance des Etats Membres le texte du télégramme en date du 18 juin dont le Conseil est saisi et qui a été envoyé par le Président de la République démocratique de Madagascar au nom du Conseil suprême de la révolution, du Gouvernement et du peuple malgaches [S/12101].

7. Face à la gravité des événements qui se sont déroulés ces derniers jours et ces dernières semaines à Soweto et dans d'autres régions de l'Afrique du Sud, mon pays ne pouvait pas rester insensible en tant que pays africain, révolutionnaire, non-aligné mais totalement engagé aux côtés de ceux qui luttent pour la liberté et la justice. Ces événements contiennent en effet un potentiel explosif qui risque fort d'embraser l'Afrique australe et de s'étendre à d'autres régions si l'on n'y prend garde. Ils mettent aussi en jeu un certain nombre de principes politiques et humanitaires élémentaires dont la violation flagrante ne peut être acceptée dans l'indifférence.

8. A travers les détails forts nombreux qui ont déjà été donnés par d'autres délégations et d'autres personnalités en ce qui concerne le nombre des victimes, des morts et des blessés, les arrestations et les moyens importants déployés par le régime sud-africain, le fait central qui émerge est bien qu'il y a une contestation de la politique d'ensemble du régime sud-africain, et en particulier de la politique culturelle de Vorster. Cette politique, qui constitue en réalité une manifestation du colonialisme et de l'impérialisme culturels, n'est qu'un des reflets de l'*apartheid*, dont nous connaissons tous les composantes, à savoir la négation des droits, la domination politique, l'exploitation économique et l'aliénation culturelle. L'imposition de cette politique, sous la forme d'une obligation faite aux étudiants de souche africaine d'apprendre la langue afrikaans et d'étudier certaines matières techniques et scientifiques dans cette langue, est une preuve supplémentaire du chauvinisme étroit qui anime les dirigeants de Pretoria, tant il est vrai qu'on ne peut impunément obliger une personne à acquiescer contre sa volonté une autre culture que la sienne — surtout lorsque cela pourrait avoir pour résultat l'impossibilité pour elle d'atteindre le plein et authentique épanouissement de sa personnalité.

9. D'aucuns soutiennent qu'une telle situation pourrait être acceptable, et serait même de bon ton, dans la mesure où la poursuite aveugle par les autorités de Pretoria de leur politique de domination favoriserait et engendrerait la prise de conscience par la population africaine de sa situation d'aliénation. Cette prise de conscience serait d'autant plus aigüe que le désespoir où se débat cette population est profond.

10. Cependant, la logique de la politique sud-africaine veut que l'éveil de l'esprit de libération au niveau de la masse populaire soit opposé par la violence, une violence qui est d'ailleurs légalisée, pour

potvoir, par la répression insensée et des brutalités, assurer la perpétuation du pouvoir blanc et d'une certaine présence européenne en Afrique australe.

11. Une telle situation ne peut conduire qu'à un affrontement global, où les oppositions raciales se doubleront nécessairement d'une lutte pour la justice et l'égalité entre les exploités et les exploités, les dominés et les dominants. Une crise comme celle qui nous préoccupe aujourd'hui est susceptible d'entraîner une guerre généralisée en Afrique australe, ce qui ne servira en rien la cause de la paix et de la sécurité internationales.

12. Depuis des années nous avons attiré l'attention du Conseil et de l'Assemblée générale sur le danger permanent que l'existence et la politique raciste du régime de Pretoria font peser sur nos pays. A plusieurs reprises, nous avons dit que, pour faire disparaître ce danger, la communauté internationale devait faire plus que d'attendre les crises pour les régler une à une, car l'une d'entre elles risquait d'être plus aigüe que les autres. Nos mises en garde, malheureusement, ont été prises à la légère, car nous n'étions, d'après certains, que des Cassandres de mauvais augure, et, pour nous démontrer l'inanité de nos craintes, on nous a demandé de faire confiance à la force de persuasion de la diplomatie occidentale et de compter sur le fait que les dirigeants de Pretoria pourraient un jour revenir à la raison.

13. La population africaine ne peut plus attendre et a pris la décision de la contestation ouverte et raisonnée, mais jamais gratuite.

14. Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer, au nom de mon gouvernement, notre appui total à la lutte légitime menée par nos frères et sœurs africains d'Afrique du Sud, qu'ils soient dans le pays ou qu'ils soient à l'extérieur, lutte à laquelle est imprimé aujourd'hui un élan nouveau. En effet, qui mieux que les pays anciennement colonisés peut comprendre la raison politique profonde qui motive leurs actions, quand bien même certains traitent ces combattants de la libération de "pillards", d'"émeutiers", de "terroristes" et d'"incendiaires" dans leurs luttes les plus valables.

15. C'est ainsi que nous dénonçons la violence réactionnaire et aveugle des autorités de Pretoria, qui se sont assurées de bras irresponsables pour réprimer par le massacre la violence révolutionnaire de ceux qui n'aspirent qu'à leur libération et à leur réhabilitation.

16. Après tant de brutalité et de sauvagerie, qui peut encore croire à une possible contribution de l'Afrique du Sud à l'évolution pacifique et modérée des événements en Afrique australe ?

17. Nous dénonçons également la volonté des responsables de l'*apartheid* de maintenir les Africains

sous leur joug et leur dépendance. Nous dénonçons aussi leur volonté de créer des bantoustans, ce qui leur permettrait de traiter les Africains comme des étrangers ou des apatrides dans leur propre pays afin de mieux les assujettir aux législations sud-africaines de nature politique, économique et culturelle et de ne leur offrir aucune possibilité de participer à la vie politique d'un pays qui reste cependant le leur.

18. Nous soulignons la responsabilité particulière des pays grâce auxquels l'embargo obligatoire des armements et munitions à destination de l'Afrique du Sud n'a pu être adopté, malgré les demandes anciennes et répétées que nous avons présentées en ce sens. Il est évident, en effet, que les armes achetées par Pretoria en Europe — en République fédérale d'Allemagne, en France et au Royaume-Uni — "pour la défense du territoire" sont maintenant utilisées pour réprimer les aspirations légitimes d'un peuple.

19. Nous condamnons la politique d'aterrissement et d'apaisement, qui n'est plus de mise devant l'aggravation de la situation en Afrique australe et la nécessité de trouver une solution urgente, politique dont le seul résultat, au bout de tant d'années, a été de donner à M. Vorster plus de confiance en soi, comme en témoignent ses brimades répétées contre la population africaine, qu'explique, semble-t-il, une attitude irresponsable sans commune mesure avec les réalités.

20. La politique de coopération avec le régime d'*apartheid*, poursuivie par les puissances occidentales en dépit des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, nous préoccupe de plus en plus dans la mesure où cette politique contribue au renforcement du potentiel économique, technique, militaire, et même nucléaire, de ce régime et a comme résultat final de renforcer l'Afrique du Sud dans son sentiment d'arrogance et d'impunité pour s'opposer à la libération des Africains.

21. Il semble que le moment soit venu pour que ceux qui se reconnaissent et se conduisent comme des alliés du régime de Pretoria choisissent leurs partenaires en Afrique. L'ambiguïté entretenue au prix, parfois, de déclarations incohérentes, sinon ouvertement contradictoires, n'a profité qu'au régime de Pretoria, dont la position a été renforcée au point de lui permettre de lancer une certaine propagande en direction des Etats africains indépendants. Cet état de choses ne devrait pas être toléré plus longtemps.

22. S'agissant des mesures à prendre au niveau du Conseil, il semble à ma délégation que la proposition contenue dans le télégramme adressé au Secrétaire général par le Président de la République démocratique de Madagascar devrait être retenue. Il s'agit d'

lutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, à savoir l'arrêt immédiat et inconditionnel de toute aide économique et militaire à l'Afrique du Sud".

23. Nous sommes, dans une certaine mesure, satisfaits de constater que le projet de résolution S/12103 exprime les sentiments d'outrage que nous ressentons après les événements récents de Soweto et d'ailleurs, mais nous pensons aussi que des mesures plus pratiques, dans le genre de celles proposées par mon président, et qui seraient suivies par des sanctions en cas de non-respect, auraient pu également figurer dans ce texte.

24. Les événements qui se sont déroulés ces dernières semaines en Afrique du Sud nous amènent à constater avec la plus grande amertume que tout un ensemble de mythes est en train de s'effondrer : le mythe de la résignation et de l'acceptation du peuple africain qui, pour les esprits réactionnaires, se laisserait bernier par des forces extérieures; le mythe du Sud-africain noir satisfait de son sort et bénéficiant d'avantages généreux sur tous les plans; le mythe d'un paternalisme condescendant encouragé par un pseudo-libéralisme attaché à l'expression d'une démocratie formelle; le mythe de faire entendre raison à un régime qui se met volontairement en marge des normes internationales; le mythe de la prétendue volonté de ce régime de vivre en paix avec ses voisins et avec la population africaine d'Afrique du Sud; le mythe d'une forme pernicieuse de détente et de dialogue; le mythe d'un prétendu monde libre dont se réclame le régime de Pretoria, plus attaché à écraser la liberté qu'à la promouvoir; le mythe d'une civilisation qui n'arrive pas à se démarquer de l'*apartheid* et qui, par ses ambiguïtés et sa duplicité, en arrive à renforcer ce régime honni de toute la communauté internationale.

25. La désillusion est grande, et il est temps qu'en prenant nos responsabilités nous tenions compte du fait que la communauté internationale ne peut pas être plus longtemps dupe et qu'un sursaut salutaire est indispensable pour que soit rejetée catégoriquement une certaine approche de la solution des problèmes de l'Afrique australe, approche fondée sur ces mythes et dont la faillite n'est plus à démontrer.

26. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le prochain orateur est le représentant de Cuba. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil pour faire sa déclaration.

27. M. ACOSTA (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi avant tout de vous exprimer la satisfaction de la délégation cubaine de vous voir présider le travail si importants du Conseil de sécurité. Une fois de plus, au cours de ces travaux vous avez prouvé vos qualités professionnelles, votre habileté diplomatique et votre esprit de justice indomptable. Cette satisfaction se double et s'approfondit du fait que votre pays, la

"exiger de toutes les nations et plus particulièrement des pays développés l'application des réso-

Guyane, est uni au mien par des liens d'amitié et de coopération fondés sur des principes révolutionnaires solides. Je vous remercie donc d'avoir permis à la délégation cubaine de participer, sans droit de vote, aux travaux qui nous occupent en ce moment.

28. Le régime raciste d'Afrique du Sud est en train de perpétrer d'autres assassinats massifs, qui dépassent en brutalité les massacres de Sharpeville. Les dernières nouvelles de ce matin, qui se fondent sur des calculs plutôt conservateurs, estiment que 100 Africains ont été assassinés et plus de 1 000 blessés lors de la brutale répression perpétrée par le régime raciste contre des dizaines de milliers de jeunes Africains qui résistent avec une ténacité héroïque à la bestialité fasciste. Nous sommes convaincus qu'en réalité ces chiffres sont beaucoup plus élevés.

29. Ce matin, les agences de presse rapportent que de nouveaux effectifs de police ont été inclus dans la répression; ils sont porteurs de mitrailleuses, de fusils, d'armes courtes de divers calibres et de pistolets à gaz et sont munis de chiens dressés. Il est ironique que certaines de ces armes qu'on emploie maintenant contre le noble peuple sud-africain soient celles qui, il y a peu de temps, ont été utilisées par le régime raciste lors de sa vaine tentative d'escamoter l'indépendance de l'Angola, dont le peuple lui a d'ailleurs infligé une défaite historique. Nul n'ignore qui fournit ces armes à l'Afrique du Sud. Maintenant, ces armes impérialistes se retournent contre les étudiants de Soweto et de sept autres villes dont les étudiants et la population en général essaient de détruire pour toujours — et ceci est important — le mythe de la suprématie raciste blanche.

30. Les communiqués de presse rapportent que les confrontations ont commencé mercredi dernier et ont continué durant tout le reste de la semaine, mais on n'a pas vraiment la possibilité d'obtenir des nouvelles précises sur l'importance du massacre. La haine de l'*apartheid* s'est renforcée devant la détermination des manifestants qui, armés de pierres et de bâtons, ont montré au monde à quel point le régime raciste tremble lorsque le peuple se soulève.

31. Le comportement éhonté de ce régime n'a pas de limites. Le prétendu Ministre de la Justice, James T. Kruger, a déclaré avec un cynisme sans pareil que la police n'avait pas excédé ses pouvoirs, et le premier ministre Vorster a eu l'audace d'annoncer qu'il fallait maintenir l'ordre coûte que coûte et qu'il n'y avait pas de raison pour que la panique règne.

32. Mais, en réalité, les racistes africains ont d'autres motifs de se sentir craintifs et préoccupés, car l'exemple de Soweto a rapidement engendré de nouvelles manifestations de révolte dans la capitale et dans d'autres villes, auxquelles ont participé des jeunes de diverses races, y compris des Blancs, et ceci dans un régime qui prône la séparation raciale absolue.

33. Soweto est une preuve de plus que les fascistes sud-africains, dans leur politique de déni des droits de la majorité de la population, peuvent aller loin; mais ceci constitue également une expression du courage que le peuple sud-africain est prêt à montrer dans la défense de ses droits. Ni les dizaines de morts, ni les milliers de blessés, ni les centaines de détenus, ni les décisions de fermer les universités n'arriveront à éliminer sa volonté d'exterminer l'*apartheid*. Les colonnes de fumée qui s'élèvent à Soweto sont un avertissement clair de ce que l'heure de la confrontation entre les oppresseurs et les opprimés est arrivée.

34. Le sang de ceux qui sont tombés accompagnera M. Vorster dans le voyage qu'il effectuera probablement sous peu en Europe. Il sera difficile d'éviter que les hauts fonctionnaires du Gouvernement des Etats-Unis qu'il doit rencontrer dans ce pays n'en soient ébloués. L'histoire réglera leur compte.

35. Il y a quelques semaines, mon pays a eu l'honneur révolutionnaire d'être le siège du Séminaire international sur l'élimination de l'*apartheid* et le soutien de la lutte pour la libération de l'Afrique du Sud. Les nombreuses délégations qui se sont réunies à La Havane ont dénoncé le régime fasciste d'Afrique du Sud et réitéré leur appui au peuple sud-africain opprimé et aux mouvements de libération nationale qui constituent son avant-garde. Ces dénonciations et ces expressions de soutien revêtent aujourd'hui une force nouvelle devant les succès qui ont été remportés.

36. La délégation cubaine réaffirme la solidarité dont elle a déjà donné des preuves au peuple d'Afrique du Sud et demande au Conseil de sécurité de condamner de la façon la plus énergique le régime sud-africain, d'appliquer des mesures efficaces qui immobilisent la main de l'agresseur et apportent au peuple d'Afrique du Sud qui, déjà maintenant, secoue ses chaînes avec une énergie de titan l'appui dont il a besoin.

37. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de Cuba pour les propos aimables qu'il a eus à l'égard de mon pays et au mien propre. Je peux l'assurer que le peuple de la Guyane apprécie l'étroite amitié qui le lie au peuple cubain.

38. L'orateur suivant est le représentant de la Yougoslavie, que j'invite à prendre place à la table du Conseil pour y faire sa déclaration.

39. M. PETRIĆ (Yougoslavie) (*interprétation de l'anglais*) : Les massacres perpétrés contre la population innocente de Soweto, faubourg de Johannesburg, et dans toute l'Afrique du Sud sont les actes de brutalité les plus récents commis par le régime raciste de Vorster assoiffé de sang. D'après les nouvelles les plus récentes, plus d'une centaine de personnes ont été tuées et plus d'un millier blessées uniquement en raison du fait que leur peau est d'une couleur différente et qu'elles luttent pour jouir des droits de

l'homme et de leur liberté. Ces crimes ont profondément choqué l'humanité tout entière et ont porté la patience du peuple africain à ses limites extrêmes. Ils nous montrent une fois de plus que l'*apartheid* n'est pas seulement un mal interne de l'Afrique du Sud mais qu'il constitue aussi une menace permanente pour la paix en Afrique australe et dans le monde en général. Les actes criminels du régime raciste révèlent le véritable visage de l'*apartheid*. Sa nature est colonialiste, expansionniste et raciste et ce système est une honte pour l'humanité. L'Afrique du Sud ne viole pas seulement les droits de l'homme du peuple opprimé d'Afrique du Sud mais menace également l'intégrité territoriale et l'indépendance des pays africains voisins, comme on l'a vu lors de l'agression récente contre l'Angola indépendant.

40. La lutte des mouvements de libération des peuples d'Azanie, de Namibie et du Zimbabwe acquiert un nouvel élan et prend les proportions d'un mouvement de masse. On en trouve la meilleure preuve dans la résolution des écoliers, des étudiants et des travailleurs du faubourg de Soweto et d'autres communautés de résister à la force brutale du régime raciste. Ni le règne de la terreur ni même les assassinats ne peuvent arrêter la lutte des peuples pour obtenir les droits de l'homme, leur liberté et leur indépendance. Aucune puissance ne peut empêcher le peuple d'Afrique du Sud d'obtenir sa liberté, comme l'ont déjà fait ceux de Guinée-Bissau, du Mozambique, de l'Angola et d'autres pays asservis dans le monde.

41. Les racistes d'Afrique du Sud sont étroitement associés à l'impérialisme et à la réaction internationale; ils sont aidés, sur les plans économique et politique, par des pays qui en fait appuient le système de l'*apartheid* parce que celui-ci leur permet d'obtenir des avantages matériels grâce à l'exploitation sans limites de la majorité de la population et des ressources naturelles du pays. Le régime minoritaire blanc ne pourrait rester en place et poursuivre une politique condamnée par toutes les forces progressistes et démocratiques de l'humanité si les pays en question ne lui fournissaient une aide très large. Ces pays condamnent l'*apartheid* par des mots car s'ils ne le faisaient pas ils ne pourraient se justifier aux yeux de leur propre peuple, mais ils continuent d'appuyer le racisme et la terreur en Afrique du Sud. Il est grand temps de mettre un terme à cette pratique et de prendre des mesures efficaces pour assurer le boycottage intégral du régime sud-africain.

42. L'Organisation des Nations Unies s'occupe depuis sa création de la question de l'*apartheid* et a, au cours de plus de 30 années d'existence, adopté de nombreuses résolutions condamnant l'*apartheid* et la discrimination raciale de la manière la plus ferme. Dans un certain nombre de résolutions, et notamment dans la résolution 3441 C (XXX), l'Assemblée générale a proclamé que l'Organisation et la communauté internationale ont une responsabilité particulière envers le peuple opprimé d'Afrique du Sud et ses

mouvements de libération qui combattent contre l'*apartheid* et la discrimination raciale. De la même façon, chaque crime commis par le régime de Vorster contre la population noire d'Afrique du Sud constitue un affrontement direct avec l'Organisation et la communauté internationale.

43. Le Conseil de sécurité doit prendre des mesures énergiques en vue d'empêcher un nouveau massacre des populations innocentes d'Afrique du Sud. Cette fois-ci, le Conseil doit fermement condamner l'*apartheid* et contribuer d'une manière effective au démantèlement de ce système afin d'empêcher cette partie de l'Afrique de devenir un champ de bataille gorgé de sang, ce qui entraînerait pour la paix et la sécurité internationales des conséquences imprévisibles. Le Conseil doit apporter son appui au peuple opprimé d'Afrique du Sud et exprimer sa solidarité avec sa lutte. Il est également impératif qu'il adopte de toute urgence les mesures envisagées au Chapitre VII de la Charte et en assure la stricte application.

44. En conclusion, je tiens à souligner plusieurs points qui me paraissent aujourd'hui particulièrement pertinents.

45. En premier lieu, l'attitude héroïque du peuple sud-africain à Soweto, sa résistance active et le fait que cette résistance s'étend dans tout le pays apportent un nouveau contenu, une nouvelle évolution, à son combat contre l'*apartheid* et constituent un pas important. En conséquence, tous ceux qui, en dépit de leçons de l'histoire, essaient de nous dire que les événements de Sharpeville en 1960 n'étaient que des aberrations isolées ont tort une fois de plus. Rien n'arrêtera la lutte qui va croissant, rien ne saura calmer la situation en Afrique australe tant que l'*apartheid* n'aura pas été éliminé.

46. En deuxième lieu, et comme nous l'avons dit maintes fois au cours des débats sur la Namibie, la Rhodésie du Sud et les anciens territoires portugais, la situation en Afrique australe doit être considérée dans son ensemble, car elle forme un tout. C'est une seule lutte, un seul combat sur plusieurs fronts. Tout effort, tout succès sur l'un d'eux contribue au succès sur tous les autres. En faisant tout notre possible pour appuyer la lutte au Zimbabwe et en Namibie, nous appuyons directement la lutte en Afrique du Sud, et vice versa. C'est pourquoi nous devons redoubler d'efforts dans tous les organes de l'Organisation des Nations Unies qui traitent d'une manière ou d'une autre d'un aspect quelconque de la situation en Afrique australe. Nous ne devons laisser aucun répit, nous ne devons faire aucun quartier à l'oppressé; nous ne devons laisser passer aucune occasion, aussi modeste puisse-t-elle paraître.

47. En troisième lieu, quelles que soient les tentatives faites pour contenir les répressions d'oppression d'Afrique australe, condamnant à l'écrasement, elles ne pourront leur épargner la défaite aux mains des peuples

tions qui se soulèvent dans leurs propres pays. L'aide à l'opresseur ne peut que prolonger la lutte et causer des souffrances terribles. En même temps, elle montre de plus en plus clairement qu'il ne sera plus temps de trouver des accommodements avec l'opresseur et ses partisans quand l'heure viendra. La meilleure aide que l'on puisse apporter à tous consisterait à raccourcir et non à prolonger la période nécessaire au démantèlement des régimes d'oppression du racisme, de l'apartheid et du colonialisme. Toutes les mesures diplomatiques, politiques, économiques et autres prises à l'intérieur et en dehors de l'Organisation des Nations Unies doivent tendre à ce but et uniquement à ce but. L'Organisation a non seulement le droit mais aussi le devoir sacré de défendre la paix, les droits de l'homme et la dignité des peuples.

48. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens à informer les membres du Conseil que j'ai reçu une lettre du représentant de la République-Unie du Cameroun dans laquelle il demande à être invité à participer à la discussion conformément à l'Article 31 de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire. En conséquence, et si le Conseil est d'accord, je me propose, conformément à la pratique habituelle, d'inviter ce représentant à participer à la discussion sans droit de vote.

49. Étant donné le nombre limité de sièges à la table du Conseil, j'invite le représentant de la République-Unie du Cameroun à occuper le siège qui lui a été réservé sur le côté de la salle du Conseil, étant entendu qu'il sera invité à prendre place à la table du Conseil lorsque son tour de parole viendra.

Sur l'invitation du Président, M. Oyono (République-Unie du Cameroun) occupe le siège qui lui a été réservé sur le côté de la salle du Conseil.

50. M. AKHUND (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Mon pays partage entièrement les sentiments de profonde inquiétude et de dégoût qui ont amené le Président de la République démocratique de Madagascar et le Groupe africain à demander une réunion d'urgence du Conseil pour s'occuper de la répression que le Gouvernement sud-africain a une fois encore déchaînée contre la population africaine du pays.

51. Les faits sont suffisamment clairs. Ignorant, comme d'habitude, les signes d'agitation parmi la population noire, le Gouvernement sud-africain a continué d'appliquer son plan par lequel les étudiants africains doivent faire leurs études dans une langue qui leur est étrangère et qu'ils n'ont aucune raison de vouloir apprendre. Quand les étudiants sont sortis dans la rue pour protester, comme le font les étudiants du monde entier, ce qui s'est passé en Afrique du Sud n'a guère de parallèle dans le reste du monde. Les forces de police et de sécurité, utilisant des armes automatiques, des voitures blindées, des hélicoptères et toutes sortes d'armes modernes, ont plongé dans

la foule, tirant et tuant, comme nous l'avons vu à la télévision, sans discrimination.

52. Les troubles qui ont commencé à Soweto s'étendent maintenant à d'autres agglomérations et à d'autres régions du pays et ont pris la forme d'une révolte populaire. Sharpeville remonte tout de suite à la mémoire, et les orateurs qui m'ont précédé en ont rappelé les événements. Le mot même de Sharpeville est devenu synonyme de l'injustice, de l'inhumanité et de la cruauté du régime, de l'humiliation et du joug imposés par le régime minoritaire au peuple autochtone d'Afrique du Sud.

53. Il y a 16 ans, le Conseil, prenant des mesures à propos de la situation née du massacre de Sharpeville, a reconnu que celui-ci avait engendré une tension internationale et pouvait mettre en danger la paix et la sécurité internationales. Le Conseil avait demandé au Gouvernement sud-africain de prendre des mesures visant à réaliser l'harmonie raciale fondée sur l'égalité et à abandonner sa politique de discrimination raciale et d'apartheid.

54. Seize ans plus tard, nous sommes les témoins d'un nouveau Sharpeville, mais sur une beaucoup plus grande échelle et que le passage de 16 années rend encore plus tragique, 16 années pendant lesquelles presque tout le continent africain a regagné sa liberté. En Afrique australe même, l'empire colonial le plus vieux et le plus tenace a disparu. Mais, pendant ces 16 années, la mentalité des dirigeants sud-africains ne semble pas avoir changé le moins du monde et ils n'ont en rien modifié leur politique.

55. L'Afrique du Sud est toujours dirigée par un régime qui cherche délibérément à rendre misérable la vie de la majorité de ses citoyens, leur faisant subir quotidiennement toutes sortes de traitements indignes, adoptant des lois de plus en plus insensées — dont le représentant de l'African National Congress nous a donné hier [1929^e séance] une liste partielle — afin de donner une forme et une sanction légales à ses injustices contre son propre peuple.

56. Un Africain a expliqué ainsi les choses à un correspondant du *Christian Science Monitor* :

"Je sais chaque jour ce qu'est l'apartheid. Je sais que je dois transporter ce laissez-passer partout et que je dois le montrer à n'importe quel imbécile de policier illettré qui le demande."

En fait, ces mots sont poignants car ils illustrent bien la réalité de l'apartheid, et ils montrent l'impossibilité pour un Noir de vivre une vie normale sous ce régime. Et pourtant, M. Vorster nous dit que ce sont des forces extérieures qui créent une polarisation entre les Blancs et les Noirs en Afrique du Sud.

57. Au cours des quelques dernières années, le régime sud-africain a essayé de donner une image de

modération graduelle et d'évolution de sa politique, d'expliquer la différence entre ce que l'on appelle le petit *apartheid* et l'*apartheid* éclairé — comme s'il pouvait exister un *apartheid* éclairé —, de même qu'il a exprimé le désir de voir s'instaurer un dialogue en Afrique. Mais les événements de ces trois derniers jours montrent que la réalité est tout autre. Le gouvernement de la minorité, rendu plus cruel par la discrimination raciale, se retranche de plus en plus dans son attitude.

58. L'Afrique du Sud ne montre nullement qu'elle a l'intention de relâcher l'emprise qu'elle a sur la Namibie. Au contraire, le régime d'*apartheid* s'étend à ce territoire. Et, très récemment encore, le régime illégal d'Ian Smith en Rhodésie du Sud a été encouragé et stimulé par l'Afrique du Sud.

59. En l'espace de 16 ans, les événements semblent avoir décrit un cercle complet en Afrique du Sud, mais si les massacres de Sharpeville ont éveillé la conscience de l'humanité devant la brutalité du régime d'*apartheid* le massacre de Soweto doit être un avertissement pour les tenants de l'*apartheid*.

60. L'Associated Press cite un officier de police qui se trouvait sur place et qui a dit : "Nous tirons sur eux. Il ne sert de rien de tirer au-dessus de leurs têtes". Dans ces paroles brutales, nous devons lire non seulement une preuve de la cruauté et de l'inhumanité des oppresseurs mais également la détermination de ceux qui sont opprimés.

61. Le régime d'*apartheid* lui-même ne semble pas comprendre les avertissements. M. Vorster nous dit : "La loi et l'ordre en Afrique du Sud sont plus importants pour moi que toute autre chose". C'est plus important que la justice. C'est plus important que l'humanité. C'est plus important que la paix dans la région et l'avenir de sa propre population.

62. Pour le reste du monde, le message est clair. Les partisans et les tenants de l'*apartheid* s'écrouleront inévitablement sous la violence qui détruira leur système et leur philosophie.

63. Les étudiants blancs de l'Université du Witwatersrand qui se sont joints à leurs camarades noirs en bravant le terrorisme des autorités nous apportent un autre message, un message d'espoir en une paix raciale en Afrique du Sud, et ils nous indiquent où se trouve le salut pour ce malheureux pays. L'heure est venue où le régime d'*apartheid* et sa politique doivent disparaître. Ceux qui ont à cœur le bien-être des populations de l'Afrique du Sud, ceux qui veulent une solution pacifique des problèmes raciaux et du problème du gouvernement par la minorité en Afrique australe, et surtout ceux qui ont le pouvoir d'influencer et de diriger les événements là-bas, ne doivent pas, par ce qu'ils font ou par ce qu'ils omettent de faire, soutenir le régime actuel, contribuant ainsi à éteindre la petite flamme d'espoir d'une issue rationnelle de la tragédie sud-africaine.

64. La tâche du Conseil est claire : il doit condamner sans réserve la terreur et la répression que l'Afrique du Sud exerce contre le peuple africain; il doit lui demander de faire immédiatement cesser ces actes et de mettre fin à la politique d'*apartheid*. Le moins que nous puissions faire aujourd'hui est d'adopter — comme nous aurions dû d'ailleurs le faire hier soir — sans équivoque et sans dissentiment le projet de résolution présenté au Conseil par les membres africains et dont ma délégation, conjointement avec de nombreux autres pays, s'est portée coauteur.

65. M. DATCU (Roumanie) : Nous voilà réunis à nouveau pour examiner les événements d'une gravité exceptionnelle qui se sont produits en Afrique du Sud et qui sont la conséquence néfaste de la politique du régime raciste minoritaire de Pretoria. Nous avons écouté avec émotion et indignation le récit des événements donné par les représentants du peuple africain. Les orateurs qui m'ont précédé dans ce débat ont présenté au Conseil des données et des faits quant à l'ampleur des atrocités perpétrées par les autorités sud-africaines contre la population autochtone qui s'est soulevée contre la politique d'*apartheid* et qui résiste vaillamment aux mesures de répression barbare.

66. Toutes les agences de presse internationales, les journaux et la télévision ont fourni des données et des détails qui offrent un tableau effrayant des événements tragiques d'Afrique du Sud. Il s'agit là d'une véritable révolte populaire et non pas d'incidents isolés, comme veulent le faire croire les autorités sud-africaines. Le Conseil de sécurité ne saurait rester impassible lorsque les principes fondamentaux et les stipulations de la Charte sont bafoués d'une manière si flagrante et lorsque les droits les plus élémentaires sont niés et brutalement violés par les racistes de Pretoria. Les massacres odieux de Soweto et d'autres localités en Afrique du Sud dépassent par leur ampleur et leur brutalité ceux qui ont été commis il y a 16 ans à Sharpeville.

67. La Roumanie condamne résolument les crimes commis par le régime raciste d'Afrique du Sud qui, par son comportement inhumain, s'est mis lui-même au ban de la communauté des nations civilisées. Nous élevons notre voix en signe de protestation la plus énergique contre ces actes odieux de violation flagrante des droits de l'homme fondamentaux en Afrique du Sud. Je voudrais exprimer la solidarité de la Roumanie et du peuple roumain avec la lutte héroïque de résistance du peuple africain de l'Azanie contre la politique d'*apartheid* et pour son émancipation nationale.

68. Il est grand temps que l'Organisation des Nations Unies, et surtout le Conseil de sécurité, s'acquitte de ses responsabilités, de son devoir envers le peuple de l'Afrique du Sud qui se trouve opprimé et exploité par une minorité raciste. Le moment est venu pour le Conseil de prendre à l'unanimité et le plus

rapidement possible des mesures décisives et effectives pour venir en aide à la population africaine.

69. Le Premier Ministre de Pretoria vient de déclarer que les autorités de répression avaient reçu l'ordre de maintenir à tout prix la loi et l'ordre. En d'autres termes, le régime de Vorster semble décidé à poursuivre ses crimes; en effet, la loi sud-africaine est une loi inhumaine et barbare et l'ordre de Pretoria n'est autre chose que l'ordre raciste de l'*apartheid*. Ainsi que les événements le prouvent, la loi et l'ordre seront peut-être maintenus pour un certain temps, mais au prix affreux de centaines de vies humaines.

70. L'humanité civilisée ne peut plus adopter une attitude de témoin impassible de ces actes criminels. Les faits graves imputés à l'Afrique du Sud depuis de longues années, sa politique raciste de longue date et son refus obstiné d'entendre la voix de la raison mettent le Conseil de sécurité dans l'obligation politique, dans l'obligation juridique, dans l'obligation morale d'adopter des mesures énergiques contre le régime de Pretoria. Le Conseil doit donner un avertissement solennel au gouvernement de Vorster pour qu'il arrête tout de suite les actes de tuerie et les mesures de répression contre la population soulevée contre l'injustice. Le Conseil doit exiger de lui qu'il abandonne la politique d'*apartheid* et rende la liberté au peuple autochtone.

71. Toutes les nations du monde doivent être appelées à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies pour liquider l'*apartheid* en Afrique du Sud. Toutes les nations du monde doivent cesser d'apporter une aide économique et militaire à l'Afrique du Sud. Tous ceux qui aident l'Afrique du Sud se font les complices des crimes perpétrés par les autorités racistes; c'est à eux qu'incombe la lourde responsabilité de tout ce qui se passe en Afrique du Sud.

72. La République socialiste de Roumanie et son peuple tout entier se trouvent aux côtés de la population opprimée d'Afrique du Sud et appuient résolument sa cause sacrée, à savoir la cause de la liberté et de la dignité humaine.

73. Pour conclure, je voudrais lancer un appel aux membres du Conseil pour qu'ils appuient le projet de résolution distribué sous la cote S/12103 et présenté par huit délégations, dont celle de la Roumanie, de sorte que ce projet puisse être adopté à l'unanimité. C'est ainsi que la réponse donnée par le Conseil aux racistes de Pretoria sera à la hauteur des espoirs des peuples du monde.

74. M. RYDBECK (Suède) [interprétation de l'anglais] : Le 16 juin, la police sud-africaine a ouvert le feu sur des écoliers qui manifestaient pacifiquement contre l'obligation d'utiliser à l'école la langue de leurs oppresseurs. Cela a déclenché les tragiques événements dont nous avons été les témoins constants.

75. Les autorités centrales d'Afrique du Sud, cependant, n'ont pas fléchi devant la brutalité de leurs forces de police. Défiant la réaction internationale à l'encontre de cette action policière brutale, elles ont au contraire ordonné d'autres mesures massives de violence contre les manifestants qui protestaient contre ces tueries insensées. Selon les rapports dont on dispose, plus d'une centaine de personnes ont été tuées ces jours derniers en raison de cette brutale répression.

76. Ce qui est arrivé montre la fausseté absolue de ce qu'affirme le régime blanc, à savoir que la politique d'*apartheid* est le moyen d'établir l'harmonie et la paix en Afrique du Sud. Il doit être maintenant plus évident que jamais pour tous que les tentatives visant à fonder une société sur le principe de la discrimination raciale ne peuvent réussir. L'*apartheid* est voué à l'échec. Le système d'*apartheid*, déjà inhumain et moralement répugnant dans ses conceptions fondamentales, est aussi inévitablement un système de violence. Il ne peut être maintenu que par la violence et la répression contre la majorité noire. L'*apartheid* est également un système d'exploitation économique et sociale de la population non blanche d'Afrique du Sud. Les protestations et manifestations en Afrique du Sud sont donc des éléments de la lutte menée pour se libérer du traitement humiliant et dégradant auquel est soumise la majorité et de l'exploitation sans merci de la population noire d'Afrique du Sud.

77. La mentalité du régime d'*apartheid* a été mise en lumière dans la déclaration qu'a faite hier le Premier Ministre de l'Afrique du Sud. Sa seule préoccupation est le maintien de l'ordre public et le recours aux forces de police pour établir un prétendu calme. Ses propres paroles sont : "La loi et l'ordre en Afrique du Sud sont plus importants pour moi que toute autre chose". Il n'a pas le moindre mot ni la moindre pensée pour les causes véritables des événements de ces derniers jours, pas le moindre signe d'examen de conscience, sans parler d'autocritique, pas la moindre manifestation ne serait-ce que d'un désir de comprendre. Mais on peut discerner la peur, la peur qu'éprouvent les oppresseurs maintenant atteints eux-mêmes par les conséquences du système qu'ils ont édifié pour opprimer les autres. Leur réaction, c'est l'intransigeance totale qui transparaît dans le discours de M. Vorster et une oppression impitoyable.

78. Ce qui se passe maintenant en Afrique du Sud prouve avec une clarté terrifiante à quel point le système d'*apartheid* est oppressif. L'absence de tout mode d'expression légal pour les protestations et l'indignation des opprimés et le déni absolu de leurs droits politiques et sociaux ne peuvent qu'aboutir à des explosions du genre de celle dont nous sommes maintenant les témoins.

79. Le processus politique qui a conduit à la libération d'une grande partie de l'Afrique australe au cours des dernières années sapé rapidement le fondement

même de l'Afrique du Sud, c'est-à-dire de la suprématie blanche. Le système tampon autour de l'Afrique du Sud se détériore. Les jours qui restent au régime minoritaire blanc de Rhodésie peuvent maintenant être comptés, et l'occupation illégale de la Namibie fait l'objet d'une pression croissante sur les plans intérieur et international. Ainsi, cette même évolution se retrouve aussi maintenant dans le bastion même de la suprématie blanche, dans l'Afrique du Sud elle-même.

80. Le régime de Pretoria a reçu ce qui pourrait fort bien être le dernier avertissement; nous espérons qu'il finira par en tenir compte. L'autre option est l'holocauste racial.

81. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais informer les membres du Conseil qu'une lettre a été reçue du représentant de l'Afrique du Sud dans laquelle il demande à être invité à participer à la discussion en vertu de l'Article 31 de la Charte. En conséquence, je me propose, avec l'assentiment du Conseil et conformément à la pratique habituelle, d'inviter ce représentant à participer sans droit de vote à la discussion.

82. Etant donné le nombre limité de places disponibles à la table du Conseil, j'invite le représentant de l'Afrique du Sud à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil, étant entendu qu'il sera invité à prendre place à la table du Conseil lorsque viendra son tour de parole.

Sur l'invitation du Président, M. Botha (Afrique du Sud) occupe le siège qui lui a été réservé sur le côté de la salle du Conseil.

83. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Zambie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

84. M. ZIMBA (Zambie) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession aux hautes fonctions de président du Conseil pour le mois de juin. Ma délégation est heureuse de vous voir présider le Conseil, non seulement en raison des bonnes relations qui existent entre votre pays, la Guyane, et le mien, mais aussi en raison de vos qualités personnelles, de votre compétence, de votre sens de la diplomatie et de votre riche expérience.

85. Le Conseil s'est réuni d'urgence pour examiner les actes de violence commis actuellement en Afrique du Sud. Cette violence a été causée par le régime répressif d'Afrique du Sud à l'encontre d'écoliers et d'étudiants africains qui manifestaient pacifiquement contre l'introduction de l'apartheid comme véhicule d'instruction de certaines matières dans leurs programmes scolaires. C'est avec une profonde indignation que nous constatons que ces actes de violence

ont fait, jusqu'à ce matin, plus de 140 morts et plus de 1 000 blessés. Et ces chiffres seront certainement beaucoup plus élevés encore.

86. En m'écartant du texte que j'avais préparé, je voudrais signaler que ce matin encore l'agence Reuter a publié le rapport suivant :

"La police noire a ordonné à un groupe de prisonniers africains de Soweto de sautiller sur place et les a ensuite fait charger les corps de victimes de l'émeute dans un fourgon mortuaire. Un reporter du *Rand Daily Mail* a dit qu'il était assis dans une voiture à minuit et qu'il avait vu un groupe d'une vingtaine de prisonniers marcher vers la cour du poste de police de Soweto; l'un d'eux avait à peu près 10 ans, a-t-il dit. Les prisonniers ont reçu l'ordre de sautiller pendant 15 minutes; puis, un policier africain a frappé l'un d'eux avec sa matraque en criant : "Çà, c'est le pouvoir noir !".

"Le reporter a dit : "Voilà ce que peut faire l'apartheid".

"Les jeunes Noirs ont été ramenés au poste de police, mais on les a fait sortir trois heures plus tard, et ils ont reçu l'ordre de charger environ 10 cadavres, qui étaient là depuis plusieurs heures, dans le fourgon mortuaire."

87. Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies il y a 30 ans, la communauté internationale est saisie du problème du racisme dans la tristement célèbre Afrique du Sud. Le régime minoritaire blanc d'Afrique du Sud a, au cours de cette période, constamment défié la communauté internationale et a renforcé son oppression raciste en introduisant de nombreuses lois oppressives qui font de l'homme noir d'Afrique du Sud un citoyen de deuxième ordre.

88. La question dont le Conseil est saisi aujourd'hui est le résultat direct de l'une de ces lois, la loi sur l'éducation bantoue, dont l'objectif est de donner au Sud-Africain noir un type inférieur d'éducation, comme cela a été exposé dans une déclaration faite en 1945 devant le Parlement par un membre de la Chambre d'assemblée, qui a dit :

"Nous ne devrions pas donner aux autochtones" — c'est là le terme utilisé pour les Noirs — "une éducation scolaire, comme certains sont trop enclins à le faire. Si nous le faisons, nous serons plus tard encombrés d'un certain nombre d'Européens et de non-Européens ayant une formation scolaire, et qui alors fera le travail manuel dans le pays ? Je partage entièrement le point de vue selon lequel nous devrions gérer nos écoles de telle sorte que l'autochtone qui va à ces écoles sache que, dans une grande mesure, il doit être le laboureur du pays."

89. L'introduction de l'apartheid comme véhicule d'instruction pour l'enseignement de certaines ma-

tières a pour but de réaliser cet objectif, tel qu'il a été exposé au Parlement raciste sud-africain, et c'est contre cela que les enfants de Soweto et toute la population scolaire d'Afrique du Sud manifestent maintenant. Il est impensable que l'Afrique du Sud traite les incidents qui ont lieu actuellement comme un phénomène isolé qui peut être contrôlé en ayant recours aux armes automatiques qu'elle acquiert auprès des puissances occidentales. L'incident concernant la violence et la brutalité de la police rappelle le massacre de Sharpeville du 21 mars 1960, lorsque 69 Africains innocents furent tués par la police sud-africaine.

90. La communauté internationale est devenue de plus en plus consciente du caractère inhumain de l'*apartheid* et des graves dangers qu'il représente pour les idéaux chers à l'humanité et pour la paix et la sécurité internationales. Il y a trois jours seulement, la Zambie a perdu trois de ses soldats, tués sur un champ de mines alors qu'ils patrouillaient la zone frontalière avec la Namibie. C'est là un acte lâchement perpétré par le régime raciste d'Afrique du Sud. Le 14 juin, les soldats racistes ont ouvert le feu et détruit un immeuble du Département des travaux publics dans l'un de nos districts frontaliers, blessant un civil, mais les combattants zambiens ont retourné le feu et neutralisé l'attaque ennemie. L'Afrique du Sud et la Rhodésie ont collaboré pour placer des bombes dans un certain nombre d'immeubles, causant d'énormes dommages.

91. Le décret légalisant le tristement célèbre droit de poursuite de l'Afrique du Sud ne va pas intimider le peuple opprimé d'Afrique du Sud et ses alliés dans le monde. Au contraire, cela ne fera qu'accroître leur détermination de lutter pour la création d'une société juste dans la citadelle de l'oppression.

92. Mon gouvernement a maintes fois prévenu le monde que le régime d'*apartheid* constitue une grave menace pour la paix et la sécurité internationales en Afrique australe. Jour après jour, cette menace prend des proportions plus grandes au fur et à mesure que le régime d'*apartheid* se sent de plus en plus dans l'insécurité. Malgré les affirmations de Vorster à la fin de 1974, selon lesquelles, dans les six mois environ, le monde serait surpris par les changements qui seraient apportés à l'*apartheid* de l'Afrique du Sud, la situation a au contraire empiré, comme le prouve le massacre d'écoliers innocents et sans défense au cours de ces trois dernières journées. C'est peut-être l'un des changements dont Vorster avait parlé au monde !

93. Il convient de noter qu'au cours de cette même période où le monde s'attendait à un changement le budget militaire de l'Afrique du Sud a atteint plus de 1 milliard de dollars, sans compter la dernière acquisition de réacteurs nucléaires auprès de la France, membre de cet auguste conseil. Mon gouvernement a déjà protesté auprès du Gouvernement français et continuera de condamner la France pour la vente de

ces réacteurs nucléaires à un pays qui appuie facilement sur la gâchette. La France devrait maintenant se rendre compte de nos craintes et de notre préoccupation. Nous espérons qu'elle entendra nos appels.

94. Les armes que l'Afrique du Sud raciste acquiert proviennent toutes de certains Etats Membres dont les représentants sont assis autour de cette table, et, cependant, ces mêmes fournisseurs disent du bout des lèvres aux Etats africains qu'ils s'opposent à la politique d'*apartheid* en Afrique du Sud. D'après des rapports entendus à la radio ce matin, des armes automatiques ont également été utilisées lors du massacre de manifestants innocents.

95. Il ressort de nombreux rapports de l'Organisation des Nations Unies que beaucoup de pays d'Europe occidentale collaborent également sur le plan économique avec l'Afrique du Sud raciste dans sa répression brutale et sans merci de la communauté noire de ce pays. C'est également en raison de cette collaboration économique que le régime rebelle d'Ian Smith en Rhodésie continue de survivre, malgré les sanctions économiques que l'Organisation lui a imposées. Nous lançons un appel à ces puissances étrangères pour qu'elles cessent leur complicité criminelle.

96. L'appui donné aux étudiants noirs par les étudiants blancs de l'Université de Witwatersrand est très bienvenu, car il devrait montrer à l'Afrique du Sud que la bombe à retardement sur laquelle elle était assise a enfin explosé. Nous espérons cependant que l'esprit de solidarité montré par les étudiants de l'Université de Witwatersrand s'étendra à d'autres institutions d'enseignement.

97. Les violents incidents survenus à Soweto et dans d'autres régions de l'Afrique du Sud au cours de ces trois dernières journées ont montré qu'il ne pourra pas y avoir de paix en Afrique du Sud tant que ce régime maintiendra l'odieuse politique d'*apartheid*. Les Africains d'Afrique du Sud refusent de vivre à l'époque de Paul Kruger, lorsque les moyens d'instruction dans les écoles pouvaient être imposés. Par ces massacres d'écoliers innocents, les Sud-Africains blancs ont montré au monde leur mentalité de Boers et leur brutalité envers la population noire.

98. Le Conseil est saisi d'un projet de résolution pour adoption. Cependant, alors que le projet condamne fermement l'Afrique du Sud, ma délégation estime qu'afin de restaurer et de préserver la paix en Afrique australe, afin d'assurer la liberté de la majorité noire d'Afrique du Sud et de protéger l'indépendance des Etats africains voisins, la communauté internationale a un devoir à remplir qui consiste à isoler l'Afrique du Sud sur les plans économique, politique, culturel et militaire. Nous lançons un appel à ceux qui ont des intérêts économiques en Afrique du Sud : ne faites pas deux poids deux mesures. Nous lançons également un appel à la communauté internationale pour qu'elle impose un embargo sur les armes

conformément aux dispositions du Chapitre VII de la Charte.

99. Nous aimerions lancer un appel à la communauté internationale afin qu'elle aide les mouvements de libération d'Afrique du Sud dans leur détermination de libérer leur patrie.

100. Enfin, la Zambie reste engagée à l'élimination totale du système d'*apartheid* sous toutes ses formes et manifestations. A cette fin, nous assurons notre appui continu à la juste lutte du peuple opprimé d'Afrique australe.

101. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le prochain orateur est le représentant de l'Inde. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

102. M. JAIPAL (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation a demandé à être entendue aujourd'hui par le Conseil afin d'exprimer son horreur et sa condamnation des massacres massifs de population autour et dans Johannesburg par le régime raciste d'Afrique du Sud. Nous voulons exprimer également notre solidarité avec les Etats africains en cette heure grave et réaffirmer notre appui au peuple africain qui lutte pour se libérer d'un gouvernement minoritaire et raciste.

103. L'appui que nous donnons à la libération du peuple africain remonte à avril 1893, lorsque le mahatma Gandhi est allé en Afrique du Sud et a organisé le premier mouvement de population contre les lois et la domination racistes, souffrant d'ailleurs lui-même, en cette occasion, de l'emprisonnement, de la brutalité de la police, et de choses bien pires encore. Nous avons donc un lien étroit avec le peuple africain et nous l'appuyons car nous avons eu la même expérience de souffrance humaine.

104. Ce qui se passe aujourd'hui à Johannesburg n'est pas simplement une émeute; ce n'est pas seulement le maintien de la loi et de l'ordre parmi des criminels. C'est une explosion inévitable après des générations de frustration des aspirations humaines à la dignité et à l'accomplissement. Au nom d'une doctrine raciste fondée sur une lecture fausse de la Bible, et afin de perpétuer une société esclavagiste en continuant à exploiter la population africaine, le régime de Pretoria est devenu prospère grâce aux souffrances des populations africaines. Pendant combien de temps pense-t-on que les Africains vont endurer la ségrégation, la dégradation, l'humiliation, le refus d'égalité d'opportunités et tous les autres moyens d'assujettissement permanent du peuple noir ?

105. La jeunesse africaine d'aujourd'hui en a assez de tout cela, et elle a eu recours aux protestations violentes contre sa condition actuelle, contre un avenir qui n'a rien de plus à lui offrir que le destin qu'ont connu ses parents, contre le fait qu'on la force

à apprendre le langage de ses prétendus maîtres, en fait, contre l'ordre social qui a établi pour ce peuple une destinée totalement dépourvue de perspectives d'égalité. Tout cela est le fond du problème.

106. Le régime de Pretoria, enraciné dans son passé honteux, veut continuer à maintenir l'ordre coûte que coûte. Ceci est une indication bien claire d'une politique totalement inadéquate. Le Conseil devrait condamner sévèrement les actions et la politique du régime de Pretoria. Mais ceci a déjà été fait à plusieurs reprises et ces condamnations ont eu bien peu d'effet sur l'émancipation du peuple africain. Il est donc nécessaire de considérer d'autres formes de pression et de persuasion avant qu'il ne soit trop tard.

107. Le continent africain tout entier s'indigne à juste titre de ces massacres, et je suis certain que le continent asiatique également s'irriguera et appuiera la lutte du peuple africain. Je suis certain aussi qu'en Europe et en Amérique le racisme est honni et qu'on y appuie ceux qui le combattent. Les divergences d'opinion sur cette question ne sont pas de mise, bien qu'il puisse y en avoir quant à la manière de remédier à la situation.

108. Les populations africaines sont impatientes et désespérées. Elles jugeront les Nations Unies selon les résultats de l'action entreprise par l'Organisation. Les pouvoirs conférés au Conseil de sécurité par la Charte n'ont pas encore été utilisés pleinement. Nous aimerions que le Conseil réfléchisse à cette question. Il serait tragique que les Nations Unies laissent au peuple africain le soin de se libérer par ses propres efforts, aidé seulement par ceux qui veulent bien l'aider. Les Nations Unies ne peuvent pas être de simples spectateurs ou des témoins passifs de ce qui se passe en Afrique du Sud. Elles sont saisies de cette question depuis la création de l'Organisation, et il est temps maintenant que le Conseil réponde à ce que nous attendons de lui et use des pouvoirs qui lui sont conférés, car c'est seulement ainsi qu'on pourra éviter un conflit racial qui aurait des répercussions bien au-delà des frontières de l'Afrique du Sud.

109. Nous traitons d'un problème qui n'a pas de place en notre siècle. C'est un vestige du passé qui doit être éliminé par l'Organisation des Nations Unies, qui a été créée dans un nouvel esprit de fraternité humaine né de la victoire sur les tenants de la supériorité raciale. Les peuples de tous les Etats Membres représentés à cette table ont fait l'expérience au cours de leur histoire de l'agonie de la libération des forces de domination, et la Charte des Nations Unies représente la somme totale de leur foi en l'égalité de tous les hommes. Il y a évidemment une exception : le régime de Pretoria, qui continue pourtant à être Membre de l'Organisation. La Charte contient des dispositions qui permettraient d'amener ce régime à résipiscence et de le rendre conforme aux principes qu'elle contient. Nous espérons que le Conseil prendra de nouvelles mesures dans ce sens.

110. M. RÍOS (Panama) [*interprétation de l'espagnol*] : Ainsi que je l'ai dit au cours des consultations la nuit dernière, ma délégation pense que lorsqu'une situation est grave — et dans ce cas elle est très grave — les mots ne suffisent plus. Ce que l'on attend du Conseil, c'est une action immédiate en vue d'empêcher que le bain de sang ne s'étende à toute l'Afrique du Sud et la mise en œuvre de mesures qui devraient supprimer de manière définitive la pratique criminelle de l'*apartheid* imposée par la force et la terreur à la population noire par le régime raciste de Pretoria.

111. Nous avons voté à l'Assemblée générale en faveur de la résolution déclarant l'*apartheid* crime contre l'humanité.

112. Les heures que vit l'Afrique australe sont dramatiques et il n'est plus question d'atermoyer. Ce qui se passe dans cette partie du monde a éveillé la conscience mondiale, qui exige que nos décisions soient urgentes et efficaces. La population noire et blanche d'Afrique du Sud, qui se débat entre la colère et la peur, exige que les Nations Unies interviennent et utilisent les moyens nécessaires de conciliation pour éviter ce qui s'avère déjà être le début d'une guerre civile qui pourrait avoir des proportions incalculables. Bien sûr, nous sommes convaincus que cette conciliation exige comme première mesure fondamentale l'élimination de tout l'appareil de discrimination raciale.

113. Le Panama, conscient des responsabilités historiques qui sont les siennes en tant que membre du Conseil de sécurité, organe créé pour garantir la paix mondiale, est coauteur du projet de résolution contenu dans le document S/12103. A notre avis, ce projet contient les principes les plus élémentaires d'action que le Conseil doit adopter. Par conséquent, nous espérons qu'il sera adopté à l'unanimité et le plus tôt possible.

114. M. SHERER (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Les événements tragiques qui se déroulent en Afrique du Sud nous rappellent de façon aiguë que, lorsqu'un système prive un peuple des éléments fondamentaux de la dignité humaine et du droit d'expression, on ne peut attendre que les résultats les plus amers. En 1960, il y a plus de 16 ans, le Conseil de sécurité s'est réuni pour examiner une tragédie semblable et a invité le Gouvernement de la République sud-africaine à prendre des mesures visant à instaurer l'harmonie entre les races en la fondant sur l'égalité, afin de faire en sorte que la situation d'alors ne se prolonge pas ou ne se renouvelle pas, et à abandonner sa politique d'*apartheid* et de discrimination raciale.

115. Mon gouvernement a appuyé cette résolution et, depuis, avec les autres Etats Membres, nous avons adressé au Gouvernement de la République sud-africaine des prières répétées pour qu'il abandonne

la politique qui devait inévitablement mener aux événements de ces jours derniers. Dans les circonstances actuelles, les frustrations du peuple noir ne peuvent trouver leur expression que dans les émeutes qui ont entraîné des conséquences si tragiques. C'est là une partie de la tragédie de l'Afrique du Sud.

116. Ma délégation a déclaré en d'autres occasions que les faits fondamentaux concernant les droits de l'homme en Afrique du Sud sont clairs et peuvent tenir en deux propositions. Tout d'abord, la majorité des Sud-Africains vit dans un système qui les prive de leurs droits de l'homme fondamentaux et, en second lieu, le système juridique sud-africain, de par son but et de la manière dont il est appliqué, vise à priver cette majorité de la possibilité d'agir de façon efficace et pacifique pour modifier cette condition de déni fondamental. Nous demandons au Gouvernement de la République sud-africaine de voir dans ces événements un avertissement et d'en tirer la leçon. L'Afrique du Sud doit abandonner un système qui manifestement n'est acceptable en vertu d'aucune norme des droits de l'homme. La nation sud-africaine ne peut rêver d'un avenir qui ne voie pas les Noirs et les Blancs travailler ensemble en harmonie et sur un pied d'égalité. Avec les autres membres du Conseil, nous voudrions faire en sorte que ce rêve ne devienne un cauchemar tel que celui des jours derniers.

117. M. KIKHIA (République arabe libyenne) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, étant donné que c'est la première fois que je prends la parole au cours du mois de juin, je voudrais tout d'abord vous exprimer les félicitations de la délégation libyenne pour votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois et vous dire notre satisfaction de travailler sous la direction d'un président compétent, actif et intelligent.

118. Je voudrais également profiter de cette occasion pour rendre hommage à l'ambassadeur de Guirgnaud de la France pour la manière excellente dont il a dirigé nos travaux au cours du mois de mai.

119. Mon pays, avec deux autres pays frères membres du Conseil de sécurité, et au nom du Groupe africain à l'Organisation des Nations Unies, a demandé une réunion d'urgence du Conseil pour examiner les mesures de répression — y compris le meurtre éhonté — auxquelles a recouru le régime d'*apartheid* d'Afrique du Sud contre la population de Soweto et d'autres régions de l'Afrique du Sud. Mon pays est également l'un des auteurs du projet de résolution qui porte la cote S/12103.

120. Les faits sont bien connus. Nous connaissons bien le problème. L'Organisation des Nations Unies en discute depuis 30 ans et, de l'humble avis de ma délégation, ce qu'il faut, c'est agir. Nous n'avons pas besoin d'autres résolutions et d'autres discussions, et ce d'autant moins que ces tragiques événements ont montré que la population africaine est maintenant

à bout de patience et n'accepte plus la suppression de la volonté de la majorité.

121. Je me contenterai de répéter la position de la République arabe libyenne, laquelle continue de lutter contre le régime raciste illégal d'Afrique du Sud. Nous exprimons une fois encore notre solidarité envers la majorité africaine dans sa lutte pour réaliser le transfert à la majorité africaine du pouvoir détenu par le régime minoritaire blanc raciste. La Libye est, comme toujours, prête à entreprendre toute action nécessaire en vue de mettre un terme au gouvernement du régime raciste minoritaire en Afrique du Sud, et nous demandons à toutes les nations et à tous les pays, et particulièrement aux pays développés et aux puissances occidentales, de mettre en œuvre les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et, plus particulièrement, de mettre fin à toute aide économique et militaire au régime minoritaire raciste d'Afrique du Sud. La Libye condamne fermement les crimes barbares commis par le régime blanc raciste et demande à la communauté internationale de prendre des mesures appropriées et efficaces afin d'aider la majorité africaine en Afrique du Sud à détruire le régime raciste blanc réactionnaire agressif d'Afrique du Sud.

122. Nous savons que les droits inaliénables des peuples, notamment le droit à l'autodétermination et à l'indépendance, ont en général été obtenus après des luttes amères et féroces. Les peuples des territoires coloniaux ont eu recours à la lutte armée pour réaliser la libération et l'indépendance. Pour nous, Africains, l'Afrique du Sud est un problème. Tout d'abord, l'Afrique du Sud est un problème en tant que puissance colonialiste; ensuite, l'Afrique du Sud est un problème en tant que société raciste. Il est clair que la paix et la sécurité en Afrique sont continuellement menacées par l'existence des régimes racistes minoritaires d'Afrique du Sud et de Rhodésie. Ces régimes odieux sont déterminés à maintenir sous un joug perpétuel les peuples de la région. Ils essaient désespérément de contenir la vague montante et impétueuse de la libération nationale et de la révolution sociale. C'est pourquoi le renforcement de la solidarité africaine est une nécessité vitale à ce stade crucial et décisif, comme l'est la solidarité des forces progressistes et démocratiques du monde entier.

123. Il est détestable et horrifant que le régime agressif raciste et fasciste d'Afrique du Sud reçoive encore une aide économique et militaire de nombreuses puissances, malgré les appels répétés en faveur d'un embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud. Ceux qui aident l'Afrique du Sud doivent savoir qu'ils aident notre pire ennemi, notre ennemi le plus acharné en Afrique. Il faut que cesse cette hypocrisie internationale. Il faut choisir entre l'Afrique et les ennemis de l'Afrique.

124. Je veux à cette occasion rendre hommage aux pays progressistes et démocratiques qui appuient

notre lutte en Afrique, et plus particulièrement les pays et les peuples socialistes.

125. La République arabe libyenne ne cessera de réaffirmer l'engagement qui est le sien d'appuyer toutes les mesures efficaces et pertinentes que pourra prendre le Conseil contre le régime raciste d'Afrique du Sud.

126. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'invite le représentant de la République-Unie du Cameroun à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

127. M. OYONO (République-Unie du Cameroun) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de m'acquitter d'un devoir agréable en vous présentant mes félicitations les plus chaleureuses et les plus fraternelles à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil. Ma délégation se félicite de l'honneur ainsi rendu à votre pays, la Guyane, qui milite, avec le Cameroun, pour le triomphe des idéaux et des objectifs chers à notre grande famille des non-alignés. Les qualités d'homme et de diplomate qui vous distinguent et votre expérience des activités de l'Organisation des Nations Unies sont garantes du succès de nos travaux. Permettez-moi aussi d'exprimer personnellement ma gratitude et celle de ma délégation aux membres du Conseil et au Secrétaire général d'avoir permis la tenue rapide de cette réunion d'urgence à la demande du Groupe africain agissant par le truchement de ses représentants au sein de cette haute instance.

128. Enfin, il m'est agréable de saisir cette occasion pour remercier les membres du Conseil d'avoir bien voulu accepter que ma délégation prenne part à cet important débat concernant les actes de répression et les massacres perpétrés par le régime d'*apartheid* contre les populations autochtones sans défense.

129. C'est avec une profonde tristesse que nous suivons l'évolution des événements sanglants dont sont victimes les masses africaines et qui sont en train de faire tache d'huile en Afrique du Sud. A l'heure où le Conseil délibère, et à la lumière des informations en notre possession, les forces racistes du régime de Pretoria ont abattu plus de 100 Africains et fait de nombreux blessés. Vorster proclame par ailleurs que son gouvernement est décidé à maintenir l'ordre et la loi, quel qu'en soit le prix. Mais quel ordre, quelle loi, et à quelle fin ? Autrement dit, les racistes sont déterminés à poursuivre inexorablement leur carnage, en dépit de l'indignation de la communauté internationale, en dépit aussi de la menace grave que de tels actes barbares représentent pour la paix et la sécurité internationales.

130. En fait, il s'agit pour l'Afrique du Sud de persévérer dans sa politique inhumaine d'*apartheid*, que l'Organisation des Nations Unies a à juste raison condamnée comme constituant un crime contre l'humanité.

nité. Le Gouvernement de la République-Unie du Cameroun, fidèle aux principes sacrés contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux objectifs de la Charte, a toujours condamné vigoureusement la politique d'*apartheid* et s'est catégoriquement opposé à la politique de dialogue préconisée par certains pays qui estiment qu'il s'agit là d'une voie susceptible de mener à la transformation fondamentale du régime de Vorster en une société démocratique, fraternelle et juste.

131. Les sanglants événements dont sont victimes nos frères d'Afrique du Sud révèlent à suffisance le vrai visage du régime de Vorster, basé sur la violence, le mépris et l'exploitation de l'homme noir. Le Cameroun, qui a toujours apporté une assistance morale et matérielle aux mouvements de libération en Afrique, s'incline devant les victimes de la répression massive de Pretoria et prie les authentiques représentants du peuple d'Afrique du Sud, les frères Thami Mhlambiso et David Sibeko, qui se sont adressés hier au Conseil, de transmettre aux familles éprouvées l'expression de nos condoléances les plus émues.

132. Le Cameroun s'associe aux auteurs du projet de résolution distribué sous la cote S/12103; il condamne vigoureusement le Gouvernement sud-africain pour avoir recouru à des actes de violence massive et au meurtre d'Africains, y compris des écoliers, des étudiants et autres adversaires de la discrimination raciale, et demande qu'il soit mis fin sans délai à ce génocide. Devant l'aggravation de cette situation, il est du devoir du Conseil de sécurité de prendre les responsabilités qui sont les siennes et que lui confère la Charte. L'adoption de ce projet de résolution constitue le minimum que le Conseil se doit de faire en l'état actuel des choses. Il va sans dire que, restant saisi de cette question, le Conseil devra moduler son action sur l'aggravation de la situation en Afrique du Sud et, en cas de besoin, prendre des mesures plus énergiques.

133. Enfin, nous lançons une fois de plus un appel solennel aux amis de Pretoria, ceux-là même qui, en dépit des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, continuent d'apporter une aide politique, économique, militaire et autre à l'Afrique du Sud, pour qu'ils appuient eux aussi les aspirations profondes du peuple d'Azanie à la dignité, à l'égalité et à la justice raciale.

134. Les événements douloureux qui se passent actuellement dans d'autres pays d'Afrique australe sont sans nul doute des signes avant-coureurs d'une évolution irréversible à laquelle il est du propre intérêt de Pretoria et de ses alliés de contribuer de façon responsable pour que triomphent les idéaux de paix et de justice dans cette partie du monde.

135. M. SALIM (République-Unie de Tanzanie) [interprétation de l'anglais] : Lorsque j'ai parlé ici, très tôt ce matin, j'ai dit que le Conseil se réunissait

pour discuter d'une situation très grave. J'ai dit également qu'il s'agissait d'une série de réunions que le Conseil aurait préféré éviter. Mais ce que je n'ai pas dit et que je dis maintenant, c'est que si le Conseil avait agi auparavant d'une façon sage et déterminée, on n'aurait pas eu besoin de convoquer des réunions du Conseil comme celles d'hier soir et d'aujourd'hui. En effet, ce qui se produit actuellement en Afrique du Sud est dû à la continuation du système odieux d'*apartheid*. A moins qu'il ne soit mis fin à ce système, je crains fort que le Conseil n'ait encore à se réunir pour examiner de nombreuses autres tragédies comme celle qui se déroule actuellement en Afrique du Sud.

136. Ce matin, j'ai également dit que le Groupe africain, par l'intermédiaire de ses porte-parole au Conseil — notamment les membres africains du Conseil —, avait l'intention de proposer que le présent débat soit bref afin que le Conseil puisse rapidement exprimer à l'unisson son dégoût et son horreur devant les actes horribles qui sont commis actuellement en Afrique du Sud. Les membres comprendront donc pourquoi je présente le projet de résolution dès le début de nos délibérations. Je lance un appel au Conseil pour que, sans retard, il adopte ce projet de résolution. Le Conseil doit prendre des mesures promptes.

137. La délégation tanzanienne a donc le privilège de présenter le projet de résolution contenu dans le document S/12103 au nom des délégations du Bénin, de la Guyane, du Pakistan, du Panama, de la République arabe libyenne, de la Roumanie et de la Suède et en son nom propre. Puisque les membres du Conseil ont le texte sous les yeux, je ne le leur expliquerai pas en détail. Qu'il me suffise de dire que les auteurs du projet attendent une réponse qui soit si puissante et si écrasante que les autorités de Pretoria connaîtront exactement, sans aucun doute possible, l'opinion de la communauté internationale vis-à-vis des actes barbares qu'elles commettent actuellement contre des enfants innocents, des étudiants et des civils en Afrique du Sud.

138. Ce texte a été rédigé de façon à assurer l'appui écrasant, et même unanime, des membres du Conseil parce que, comme je l'ai dit hier soir, la communauté internationale tout entière a été outrée de ces événements. Et surtout, les orateurs qui m'ont précédé ont tous, sans exception, exprimé leur indignation. Hier, j'ai également mentionné des déclarations faites par d'autres porte-parole éminents, de même que par des rédacteurs de journaux, qui ont exprimé leur indignation devant ces événements.

139. Les premier et deuxième alinéas du préambule se passent de tout commentaire; on y mentionne simplement le fait que le Conseil s'est réuni à la suite d'une demande expresse du Groupe africain et du Président de la République démocratique de Madagascar.

140. Au troisième alinéa du préambule, on exprime ce qui, encore une fois, va de soi : le bouleversement du Conseil en raison du grand nombre de personnes tuées et blessées en Afrique du Sud par les autorités sud-africaines.

141. Au quatrième alinéa du préambule, on réitère la position bien connue de l'Organisation des Nations Unies, si clairement énoncée par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, à savoir que la situation actuelle, tout comme de précédentes situations et probablement — sans vouloir être un prophète de malheur — de futures situations, résulte de l'imposition continue de l'*apartheid* et de la discrimination raciale par le Gouvernement sud-africain, au mépris des résolutions du Conseil et de l'Assemblée.

142. En ce qui concerne le paragraphe 1 du dispositif, c'est là le moins que puisse faire le Conseil en l'occurrence, c'est-à-dire condamner nettement et sans équivoque le Gouvernement sud-africain pour ses actes de violence massive et ses meurtres insensés d'Africains, y compris des écoliers, des étudiants et autres. La suite logique du paragraphe 1 est le paragraphe 2, qui exprime la sympathie du Conseil aux victimes de ces actes de violence massive.

143. Au paragraphe 3 du dispositif, le Conseil réaffirme que la politique d'*apartheid* est un crime contre la conscience et la dignité de l'humanité et trouble gravement la paix et la sécurité internationales. Point n'est besoin pour moi, je pense, de faire une conférence au Conseil sur ce qui est l'évidence même. L'*apartheid* est vraiment un crime contre la conscience et la dignité de l'humanité et est vraiment, comme l'a expliqué l'Assemblée générale, un crime contre l'humanité. Je dirai cependant qu'en proposant le libellé actuel du paragraphe 3 les auteurs, et tout particulièrement les membres africains du Conseil, ont agi dans l'unique but d'assurer l'appui écrasant — non, unanime — du Conseil. Nous sommes indubitablement d'avis que la situation qui existe aujourd'hui en Afrique du Sud, telle que la dessinent clairement les assassinats en masse, menace directement la paix et la sécurité internationales et exige donc de la part du Conseil une action bien définie conforme aux mesures à prendre pour donner effet à ses décisions, mesures qui sont inscrites au Chapitre VII de la Charte. Si nous ne sommes pas allés jusqu'à cette exigence-là, c'est parce que, comme je l'ai déjà dit, certains membres occidentaux du Conseil formulent des réserves et éprouvent des difficultés; comme nous voulons un texte susceptible de rallier l'appui unanime du Conseil, nous avons réservé notre position pour un stade ultérieur, où nous procéderons probablement à un examen d'ensemble de la situation et où nous présenterons des recommandations répondant aux besoins de la situation.

144. Au paragraphe 4 du dispositif, le Conseil reconnaît la légitimité de la lutte du peuple sud-africain pour l'élimination de l'*apartheid* et de la discrimina-

tion raciale. Cette lutte est une noble lutte; elle mérite, de la part de la communauté internationale, un appui unanime non seulement d'ordre moral mais aussi d'ordre pratique, car nous avons tous sans exception, nous membres de la communauté internationale, une responsabilité particulière pour ce qui est de mettre fin au système inhumain actuellement appliqué en Afrique du Sud. Et ceux d'entre nous qui en fait, par leurs actes, mettent d'une manière ou d'une autre l'Afrique du Sud mieux à même de poursuivre ses activités ont peut-être une plus grande responsabilité morale et politique d'appuyer la lutte légitime de la population d'Afrique du Sud.

145. Au paragraphe 5 du dispositif, le Conseil invite le Gouvernement sud-africain à mettre fin sans délai aux actes de violence commis contre le peuple africain et à prendre d'urgence des mesures en vue d'éliminer l'*apartheid* et la discrimination raciale. Il s'agit là encore d'un paragraphe qui se passe de tout commentaire.

146. Enfin, le paragraphe 6 du dispositif n'est pas un paragraphe de routine. Il y est dit que le Conseil décide de rester saisi de la question. Cela doit être vu dans le contexte de ce qui a été dit devant le Conseil, à savoir que les membres africains du Conseil souhaitent tout particulièrement, à la suite d'instructions précises reçues par le Groupe africain, reprendre cette question à un stade ultérieur pour examiner le problème de l'*apartheid* dans sa juste perspective et pour envisager les mesures que devrait adopter le Conseil en vue de mettre un terme à la souffrance qui actuellement règne en maîtresse en Afrique du Sud.

147. Je voudrais terminer en répétant ce que j'ai dit auparavant. Les huit auteurs du projet de résolution ont présenté ce texte dans le but d'obtenir l'appui unanime du Conseil; nous l'avons fait afin que le message du Conseil indique clairement aux autorités fascistes de Pretoria que le Conseil ne peut pas, quant à lui, fermer les yeux sur l'injustice et la répression qui ont cours là-bas et qu'il ne fait qu'un avec les habitants de l'Afrique du Sud qui subissent les humiliations dégradantes et la répression qu'on leur inflige. Par conséquent, au nom des délégations du Bénin, de la Guyane, du Pakistan, du Panama, de la République arabe libyenne, de la Roumanie, de la Suède et de la République-Unie de Tanzanie, je recommande ce projet de résolution au Conseil pour adoption.

148. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Afrique du Sud. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

149. M. BOTHA (Afrique du Sud) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter à l'occasion de votre accession à vos hautes fonctions.

150. Je prends part à ce débat dans un esprit de coopération et parce que mon gouvernement considère

fournir au Conseil des renseignements factuels plutôt que de le voir conduire ses délibérations sur la base des allégations dépourvues de logique, passionnées et sans fondement qu'on lui a présentées. Notre participation ne saurait cependant être interprétée comme modifiant en aucune façon notre position bien connue sur le paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte, position dont on peut trouver l'exposé dans les documents de l'Organisation.

151. Je tiens à dire immédiatement que mon gouvernement regrette profondément les pertes de vies au cours des récents troubles survenus en Afrique du Sud. Ce sont là certes des événements tragiques. Nous en sommes très peints.

152. Les émeutes qui ont causé ces morts et ces destructions ont été largement attribuées au ressentiment qu'auraient éprouvé les étudiants noirs à propos de la prétendue imposition de l'afrikaans en tant que langue d'enseignement dans leurs écoles. En outre, le système d'enseignement dans son ensemble a été dénigré devant le Conseil. Quels sont les faits ? Tout d'abord, plus de 21 p. 100 de l'ensemble de la population noire d'Afrique du Sud fréquente l'école, ce qui représente plus de 4 millions d'élèves. Ce chiffre est supérieur non seulement au chiffre de 10 p. 100 pour le reste de l'Afrique mais aussi à celui de nombreux pays européens et autres. Ce qui est encore plus important, c'est l'accroissement phénoménal du nombre des enfants noirs qui suivent les cours secondaires. A ce niveau, le nombre de 200 000 élèves inscrits en 1974 est passé à 320 000 en 1975. En ce qui concerne l'enseignement universitaire, en 1976 un total de 10 846 étudiants noirs étaient inscrits dans les universités d'Afrique du Sud. En 1975, il y avait 69 000 professeurs pour les élèves noirs de mon pays.

153. On a prétendu que les élèves blancs recevaient un enseignement gratuit alors que les étudiants noirs doivent payer. Cela n'est pas vrai. L'enseignement est gratuit pour tous les élèves noirs. Dans les écoles primaires, la seule somme requise s'élève à 2 dollars par an par élève en tant que contribution au fonds de l'école. Si les parents ont des difficultés à trouver cette somme, on n'insiste pas. Dans les écoles secondaires, cette contribution s'élève à environ 6 dollars par an par élève. Il est vrai que l'achat de livres scolaires constitue une charge. Cependant, le Département de l'enseignement en est à sa quatrième année d'un programme quinquennal visant à fournir des livres scolaires à tous les élèves de la classe I à la classe V. Au cours de l'exercice financier 1975/76, un total de 147 millions de rands a été alloué pour l'enseignement africain; il était de 117 millions l'année précédente. Cette somme concerne les dépenses de compte courant seulement et ne comprend pas les dépenses en biens d'équipement. Elle ne comprend pas non plus les millions alloués aux universités.

154. La question du véhicule d'instruction est complexe. De nombreuses langues sont parlées en

Afrique du Sud : l'anglais, l'afrikaans, le xhosa, le zoulou, le ndebele, le sessouto, le seswana, le sepedi, le venda, le tsonga, et d'autres encore. Les deux langues officielles de la République sud-africaine sont l'afrikaans et l'anglais. En fait, l'afrikaans, qui est l'une des langues les plus modernes du monde, est apparu en Afrique. L'afrikaans et l'anglais ont le même statut constitutionnel dans tout le pays. Toutefois, le Gouvernement sud-africain n'a jamais suivi une politique consistant à imposer les langues officielles aux Noirs d'Afrique du Sud. En fait, des efforts considérables ont été déployés et d'énormes dépenses ont été faites pendant de nombreuses années par les autorités sud-africaines pour faire des dialectes africains des langues écrites et fournir des livres et autres manuels d'enseignement dans ces langues. Cela a été fait en reconnaissance du rôle essentiel de la langue dans l'évolution d'un peuple. Cela a été fait parce que nous respectons les valeurs culturelles des autres, notamment de nos concitoyens africains.

155. Le principe suivi est que le véhicule d'instruction au cours de l'enseignement primaire est la langue maternelle de l'élève, bien que certaines administrations noires auxquelles la responsabilité de l'enseignement primaire a été transférée — et ce transfert est en soi d'une très grande importance — aient introduit l'anglais comme véhicule d'instruction au niveau primaire. L'instruction dans la langue maternelle au niveau primaire, où les enfants en sont au stade critique du développement de leur formation conceptuelle, est cependant acceptée universellement comme étant une pratique d'enseignement saine.

156. L'enseignement pour les enfants africains noirs ne diffère guère de l'enseignement dispensé à tous les autres enfants en Afrique du Sud. Les enfants noirs se voient enseigner les mêmes matières que les autres enfants. Tous les départements de l'enseignement fondent leurs programmes d'études sur des programmes communs élaborés par les comités représentant tous les départements de l'enseignement. A la fin du cours d'école secondaire, les élèves noirs doivent passer les mêmes examens que les enfants blancs.

157. Des déclarations calomnieuses ont été faites selon lesquelles le Gouvernement sud-africain aurait obligé les élèves noirs à recevoir leur instruction en afrikaans. Quels sont les faits ? La politique concernant le véhicule d'instruction n'a pas changé depuis 1955, à savoir la langue maternelle dans les écoles primaires et les langues officielles sur une base égale dans les écoles secondaires.

158. Le même statut exigé pour les deux langues officielles n'a jamais été mis en vigueur d'une manière déraisonnable, et il a toujours été dûment tenu compte des difficultés que connaissent certains instituteurs qui ne parlent pas couramment l'une des langues officielles, bien que les conditions d'emploi stipulent qu'ils doivent parler couramment les deux langues. Dans la pratique, chaque fois que des difficultés sont

apparues, d'es demandes d'exemption ont été faites, et elles ont été accueillies favorablement, comme le prouve le taux actuel de l'anglais par rapport à l'afrikaans en tant que véhicule d'instruction dans les écoles secondaires noires, qui est de l'ordre de 95 p. 100 à 5 p. 100. Voilà les faits.

159. Sur les 10 écoles secondaires de Soweto, sept n'ont utilisé l'afrikaans comme véhicule d'instruction dans aucune matière. Sept écoles secondaires ont participé aux manifestations. Dans six d'entre elles, l'enseignement n'est donné qu'en anglais. Dans la septième école, seule une matière — l'histoire — est enseignée en afrikaans jusqu'à la classe III. Encore une fois, je le répète, tels ont les faits.

160. On a affirmé que les enfants blancs ont le choix de recevoir l'instruction en anglais ou en afrikaans, alors que les élèves noirs sont obligés de recevoir l'instruction en anglais et en afrikaans. Je ne peux que répéter ce que j'ai dit : le fait est que 95 p. 100 de toutes les matières sont enseignés en anglais dans les écoles noires.

161. Dans ces circonstances, on doit se demander si les griefs allégués ont été en fait la seule raison des manifestations, qui semblent avoir été si bien organisées, ou si ce n'était qu'un prétexte.

162. Pour le moment, il est trop tôt pour déterminer les causes de ces regrettables événements, surtout à Soweto. Une commission constituée d'un seul homme, à savoir le Juge suprême du Transvaal, a été désignée précisément pour enquêter sur les incidents et en établir les causes. Je ne puis préjuger la question. Néanmoins, il est clair qu'un groupe de jeunes étudiants a été incité à provoquer une réaction en chaîne d'incidents qui ont abouti à une situation horrible et à une effusion de sang inutile.

163. Des réunions fréquentes ont lieu entre les directeurs d'école, les inspecteurs d'académie et le Département de l'enseignement. Grâce à ces consultations, il a été possible, et il reste possible, de parvenir à résoudre les problèmes ayant trait à l'éducation, y compris la question de la langue dans laquelle l'instruction doit être donnée. Pourquoi alors cette manifestation de masse ? Pourquoi le recours à la violence ? La façon de régler les problèmes réside dans la discussion. L'Afrique du Sud a longtemps cru dans le dialogue et la discussion, et le gouvernement s'efforce de mettre en pratique cette politique chaque fois que cela est possible. Il n'y a pas de justification à la violence, même si les discussions ne portent pas immédiatement leurs fruits ou ne donnent pas des résultats à la satisfaction de tous les intéressés.

164. En fait, quelques jours seulement avant les troubles, des discussions ont eu lieu avec des groupes d'étudiants insatisfaits, qui, par la suite, sont retournés en classe. Mais, le 16 juin, des étudiants ont simplement commencé à manifester, et leur nombre

s'est accru car ils ont enjoint d'autres étudiants à se joindre à eux. Pourquoi les étudiants ont-ils commis des actes incendiaires ? Pourquoi ont-ils tué ? Pourquoi ont-ils tué sauvagement et sans pitié un fonctionnaire des affaires sociales qui avait consacré sa vie à travailler pour eux ? Comment des étudiants sans expérience peuvent-ils soudainement perpétrer des actes incendiaires, qui exigent un certain degré de technique et même d'instruction ? Cette tactique et cette technique ne nous sont pas inconnues. Il y a eu des soulèvements d'étudiants sous de nombreuses formes dans le monde au cours de la dernière décennie. Combien de pays dont les représentants sont assis autour de cette table peuvent-ils affirmer n'avoir pas connu ces flambées de violence, exception faite de certaines sociétés enrégimentées ? Combien de pays qui ont les établissements d'enseignement les plus anciens et les plus imposants peuvent-ils prétendre avoir complètement évité ce type de remous ? Il n'est pas inhabituel non plus que les griefs des étudiants, et les manifestations d'étudiants qui en résultent, soient exploités par des forces politiques à leurs propres fins. Et les flambées internes survenues dans certains pays sur tous les continents au cours de ces dernières années, souvent avec des pertes de vies humaines, ne sont malheureusement pas limitées à des remous estudiantins. En fait, il y a plusieurs conflits civils de par le monde au moment même où je parle.

165. Si je parle d'incidents de violence ailleurs, ce n'est pas pour compenser les événements qui ont lieu dans mon propre pays mais simplement pour rappeler au Conseil que nous devrions voir les choses sous leur vrai jour.

166. Une fois que les remous eurent commencé, des pillards en maraude se sont joints au désordre général, à leurs propres fins et pour tirer avantage de la situation créée. Tout au long de la période de manifestations et d'émeutes, la police a fait preuve de la plus grande retenue quant à l'usage des armes, les utilisant uniquement en dernier recours lorsque la vie était menacée et que les émeutiers avaient perdu tout contrôle et n'écoutaient plus aucun avertissement, menaçant la vie des policiers et des autres.

167. Il est fallacieux de déclarer, comme cela a été fait ici, que toutes les pertes de vies ont été dues aux blessures et aux balles de la police. Tous les faits ne sont pas encore connus, mais on sait déjà que des policiers ont été tués aussi et que des émeutiers ont été tués par d'autres émeutiers. Après l'explosion initiale à Soweto, il y a eu d'autres manifestations dans d'autres centres, y compris certaines universités. Et le chef Buthelesi, qui est bien connu pour sa critique ouverte du Gouvernement sud-africain, a été lapidé lorsqu'il est arrivé récemment à l'une de ces universités pour recevoir un diplôme honorifique. Il faut également noter qu'une grande partie de l'énergie destructrice des émeutiers a été dirigée contre les bâtiments mêmes qui avaient été construits pour

leur propre avantage et dans leur intérêt. De plus, j'appelle l'attention des membres du Conseil sur le fait que beaucoup de dommages et des destructions causés durant les émeutes ont été infligés à des affaires et des magasins qui appartenaient à des Noirs.

168. Dans des circonstances comme celles que mon pays connaît depuis quelques jours, il est indéniable que le gouvernement de tout Etat doit maintenir le droit et l'ordre en tant que première mesure. En l'absence du droit et de l'ordre, il ne peut être question d'évaluer froidement les raisons des émeutes. Comme mon premier ministre l'a dit au Parlement le 17 juin : "Nous n'avons pas affaire ici à une explosion spontanée mais à un effort délibéré pour amener une polarisation entre les Blancs et les Noirs".

169. Certaines organisations et certaines personnes, à leurs propres fins, ont poursuivi ce but. Outre qu'elles répandaient des rumeurs de manière délibérée et systématique, leur but était de créer la panique par l'incendie. Le Premier Ministre a déclaré que ce genre d'action devait cesser immédiatement. Il a ajouté que le gouvernement ne se laisserait pas intimider et que des instructions avaient été données pour que l'ordre soit maintenu coûte que coûte. La police avait reçu l'ordre de protéger les vies et les biens sans peur et sans favoritisme et par tous les moyens à sa disposition. "Si on a l'impression que le gouvernement hésitera maintenant à prendre des mesures à cause des discussions qui doivent avoir lieu, on a tort" a dit M. Vorster. Il a souligné que quelle que soit l'importance des discussions, l'ordre en Afrique du Sud était plus important pour lui que toute autre chose. Les discussions auxquelles il se référait étaient celles qui étaient prévues avec M. Henry Kissinger.

170. Plusieurs leaders noirs d'Afrique du Sud ont lancé hier un appel à leur peuple à Soweto afin qu'il se calme et que la destruction cesse. Je voudrais demander de manière urgente au Conseil de suivre leur exemple et de ne pas attiser la flamme de la discorde et de la destruction.

171. En vue du rétablissement de conditions normales, le ministre concerné s'est réuni aujourd'hui avec les leaders de Soweto afin de discuter, entre autres choses, de solutions possibles aux problèmes en question. Au cours de ces réunions, des débats longs et approfondis ont eu lieu, notamment sur la langue d'instruction, la base égale et les exemptions de ce principe, l'enseignement de l'afrikaans en tant que discipline et sur d'autres questions. D'autres réunions avec des fonctionnaires des départements en question auront lieu les 25 et 29 juin.

172. Il a été allégué que la situation actuelle "constitue un danger grave pour la paix et la sécurité". Le seul danger pour la paix, selon moi, se trouve dans les déclarations de certains des orateurs que nous avons entendus ici. Des menaces inévitables ont été adressées à mon pays, mais nous ne nous laisserons pas intimider ni provoquer.

173. N'éludons pas la question fondamentale. Nous savons très bien ce qui est en jeu en Afrique australe. D'une part, le nationalisme blanc et les différents nationalismes noirs devront eux-mêmes, entre eux, trouver un accord et un *modus vivendi*, ou bien ils devront continuer à s'affronter et les conséquences en seront désastreuses pour nous tous. D'autre part, certains Etats, de manière active et continue, cherchent à diviser les Noirs et les Blancs et à les soulever les uns contre les autres pour servir leurs propres fins.

174. En conclusion, je me permettrai de souligner que la dissension existe dans tous les pays du monde face à la politique et à l'action du gouvernement au pouvoir. Nous ne vivons pas dans un monde homogène, gouverné selon un seul système. Il y a des systèmes de gouvernement qui ne permettent pas la dissension et qui refusent à la presse et au public la liberté de propager toute opposition au système. Voilà pourquoi on entend si peu parler des incidents qui ont lieu dans ces pays par rapport aux pays qui ont une presse libre.

175. Dans mon pays, une section importante et influente de la presse critique vigoureusement chaque jour la politique du gouvernement. L'opposition à la politique du gouvernement ne constitue pas un crime en Afrique du Sud. L'opposition n'est pas limitée à la presse. L'opposition à certains aspects de la politique de mon gouvernement est très souvent exprimée par des leaders noirs en Afrique du Sud, et il y en a d'autres. Mais aucune action ne saurait être entreprise sous la loi sud-africaine contre des opposants et des critiques, pourvu seulement que leur opposition ne soit pas anticonstitutionnelle.

176. Nous ne nions pas que nous nous trouvons en Afrique du Sud face à des problèmes graves. En particulier, le Gouvernement sud-africain doit traiter de problèmes délicats posés par des populations différentes avec des cultures différentes et des identités différentes, vivant dans un seul territoire géographique. En Afrique australe, le problème n'est pas fondamentalement un problème de race mais un problème de nationalisme, qui est un problème mondial. Il y a un nationalisme blanc et il y a plusieurs nationalismes noirs. Ce sont des réalités. Toute solution juste et durable aux problèmes de la région devra tenir compte des buts de tous ces nationalismes. L'objectif de mon gouvernement est de promouvoir le bien-être et le progrès de tous, et les niveaux que nous avons atteints sont très favorables en comparaison avec le reste de l'Afrique. Le but principal de mon gouvernement est de donner la possibilité à chaque nation, noire ou blanche, de se réaliser pleinement jusqu'à l'indépendance souveraine afin que chaque individu puisse jouir de tous les droits et de tous les privilèges que sa communauté est en mesure de lui assurer.

177. Aucun système connu de gouvernement n'est parfait, et l'Afrique du Sud ne prétend pas qu'elle est

parfaite. Mais nous avons un système pratique, qui peut s'adapter et qui n'est ni statique ni rigide.

178. Pour de bonnes raisons, ceux qui ont rédigé la Charte ont déclaré que les Etats devraient seuls avoir la responsabilité de leurs affaires intérieures. Aucun Etat ne peut accepter qu'un organisme international lui prescrive comment il doit traiter de ses propres affaires. Aucun Etat ne peut accepter que sa capacité d'agir dans une situation intérieure donnée soit déterminée par ce qu'un organe extérieur pourrait avoir à dire ensuite. Aucun Etat ne peut se permettre de renoncer à son droit d'agir à l'avenir comme bon lui semble à l'intérieur de ses frontières afin de résoudre un problème, de redresser une situation potentiellement explosive ou de rétablir l'ordre. L'Afrique du Sud partage cette attitude fondamentale et n'est pas disposée à être prise en otage de cette manière par le Conseil de sécurité ou à accepter des restrictions imposées de l'extérieur à sa liberté et à son administration intérieure — et, moins que tout, des restrictions à son droit et à son devoir de maintenir la loi et l'ordre à l'intérieur de ses frontières.

179. M. SALIM (République-Unie de Tanzanie) [*interprétation de l'anglais*] : Etant donné que le Conseil est un organe civilisé qui permet aux gens de jouir du plus grand degré de liberté et même d'en abuser, nous n'avons, bien sûr, pas d'autre choix que de subir un tel volume de non-sens. Malheureusement pour ma délégation, qui est membre du Conseil, et, j'en suis sûr, pour celles du Libéria et de l'Algérie, qui ont été invitées à participer au débat, ainsi que pour les autres membres africains — en fait, pour beaucoup d'autres membres —, puisque nous sommes au Conseil, nous n'avons pu faire autre chose que de rester assis et subir les inepties de M. Botha.

180. Bien sûr, l'un des privilèges du Conseil de sécurité et d'organisations comme celle-ci, c'est que ceux qui s'y trouvent ne sont pas abattus comme des animaux lorsqu'ils manifestent leur position — et c'est là quelque chose que les autorités racistes sud-africaines pourraient apprendre du Conseil et de l'Organisation des Nations Unies.

181. M. Botha, dont le gouvernement a les mains tachées du sang d'écoliers, d'étudiants et d'autres gens innocents, est venu ici non point pour exprimer des regrets et s'excuser devant cet organe de la communauté internationale mais pour justifier et rationaliser ce qui est manifestement injustifiable et honteux.

182. M. Botha n'a pas beaucoup changé. Il est toujours le même, arrogant et pharisaïque. Ceux qui, au Conseil, avaient espéré qu'avec le temps le représentant de l'Afrique du Sud changerait, tout au moins dans les instances où s'exprime l'opinion internationale, ont constaté à quel point était malade la société qui produit de tels représentants. Les mensonges et les inventions du représentant sud-africain

auraient pu, dans des circonstances normales, être tout simplement traités avec le mépris qu'ils méritent et personne au Conseil n'aurait en fait pris la peine d'essayer de les réfuter. Mais, étant donné que la situation dont nous traitons est très grave et la préoccupation exprimée immense, contrairement à ce que M. Botha voudrait faire croire au Conseil, il convient de relever certaines de ses inventions, au moins aux fins du procès-verbal et aussi parce que nous ne devons pas oublier qu'il y a dans le monde des gens qui sont encore les victimes du mécanisme de propagande massive et — je dois le confesser et l'admettre — efficace des autorités sud-africaines, que l'on ne peut comparer qu'au mécanisme de propagande efficace de l'Allemagne hitlérienne. Pour ceux-là, et non pour les membres du Conseil, je pense qu'il est important de bien consigner les faits.

183. M. Botha a au moins rendu un service au Conseil. Il a admis qu'il y avait des manifestations. Il a admis qu'il y avait des massacres. Bien sûr, il les a justifiés en disant que le devoir d'une société était de protéger l'ordre public, et il a essayé de nous faire croire que ces manifestations étaient inspirées par quelqu'un. Si le représentant du régime d'*apartheid*, avec sa générosité habituelle, avait pu éclairer le Conseil sur l'identité de ceux qui ont inspiré les milliers de manifestants s'opposant au système qui leur est imposé, le fait aurait vraiment été une nouveauté et un changement intéressant pour les membres du Conseil.

184. Une fois de plus, il a accusé les membres du Conseil — et je dois dire qu'il a presque accusé tout le monde — parce que tous ceux qui ont pris la parole ont, sans exception, regretté les massacres qui se sont produits. Tous ceux qui ont pris la parole ont, sans exception, exprimé leur indignation. M. Botha et son gouvernement, qui vivent dans un monde à part, voient les choses à leur façon, ont leurs propres vérités, vivent les situations à leur manière, et ils croient qu'ils sont les seuls au monde à savoir ce que sont les faits et à pouvoir déterminer où est la vérité. Les membres du Conseil, les Membres de l'Organisation des Nations Unies, le monde entier — tous mentent ou inventent des histoires.

185. Une fois encore, je voudrais dire que seule une société malade produit une mentalité malade, une mentalité déformée dont la vision du monde est déformée.

186. M. Botha a parlé d'un prétendu ressentiment. D'après lui, il y aurait un ressentiment; il a admis qu'il y avait un ressentiment, un sentiment mitigé. Il ne sait pas à propos de quoi manifestaient les milliers d'écoliers, non seulement à Soweto mais également dans d'autres localités. Tous ceux qui manifestaient n'avaient aucune raison de le faire; il s'agissait simplement d'une sorte d'inspiration venue de l'étranger. L'air a été en fait étouffé et rempli que, cette fois, M. Botha n'ait pas dit qu'ils étaient l'apôtre par les

communistes, parce que, dans la logique de leur pensée, les Sud-Africains voient des communistes à chaque coin de rue et sous chaque lit. Toutefois, aujourd'hui ils n'ont pas trouvé de justification communiste. Peut-être est-ce parce qu'ils avaient entendu les représentants du Pan Africanist Congress et de l'African National Congress auparavant.

187. M. Botha, une fois encore, a jonglé avec les statistiques à propos des normes d'enseignement. Il a essayé de peindre en rose la situation des Africains en Afrique du Sud. Il a même laissé entendre à quel point leur situation était meilleure que celle des autres Etats africains. Nous sommes habitués aux comparaisons avec les autres Etats africains. Mais cette fois il est allé plus loin. Tout du long, il a parlé des autres Etats africains, soulignant à quel point nous sommes ignorants, sans éducation et pauvres. Nous sommes habitués à cela. Mais cette fois il a poussé la comparaison à son avantage avec les pays européens eux-mêmes. Il y a eu ainsi au moins une observation ajoutée aux observations typiques de M. Botha devant le Conseil.

188. Mais venons-en aux statistiques réelles. Quelle est la vérité ?

189. M. Botha dit que les enfants africains ne sont pas obligés d'apprendre l'afrikaans. Tout ce que nous dit la presse, toutes les déclarations, tous les renseignements dont nous disposons prouvent qu'en réalité il ne dit pas la vérité. Je pourrais dire qu'il ment, mais je suis poli. Les enfants africains sont obligés d'apprendre en anglais et en afrikaans.

190. C'est la quatrième ou la cinquième fois que M. Botha s'assied à cette table et utilise les mots "nous Africains". Plus il les utilise, moins il est convaincant. Plus les Sud-Africains ont recours à la répression, plus nous mettons en doute qu'ils soient Africains. Jusqu'à présent, nous n'avions pas mis en doute leur affirmation qu'ils sont Africains, mais le discours prononcé aujourd'hui par M. Botha et la conduite de son régime nous forcent à nous demander s'ils sont vraiment Africains.

191. M. Botha nous a dressé un tableau très rose de la situation. Pourquoi, alors, les enfants africains doivent-ils apprendre l'anglais, et maintenant l'afrikaans, alors que les étudiants blancs ne sont pas obligés d'apprendre les langues africaines ? Pourquoi, par exemple, n'oblige-t-on pas les enfants blancs à apprendre le zoulou ? Cela donnerait un semblant d'équité à la chose. Si les étudiants blancs devaient apprendre les langues africaines, alors, oui, nous croirions M. Botha quand il vient nous dire : "Nous sommes tous Africains; nous avons seulement des nationalismes séparés". M. Botha dit que tout le monde doit apprendre la langue de l'Afrique du Sud. Peut-être alors aurait-il pu aller à l'école et apprendre les mathématiques en zoulou et M. Vorster aurait pu aller à l'école et apprendre la chimie en tswana ou

dans une autre langue africaine. Pourquoi cela ne devrait-il s'appliquer qu'aux Africains ? Pourquoi les Blancs doivent-ils avoir ces privilèges et les Africains subir ces humiliations ?

192. M. Botha donne de fausses statistiques ou, pour être plus précis, il les présente de façon trompeuse. Les dépenses consenties pour les études d'un élève africain sont inférieures au dixième des dépenses consenties pour les études d'un élève blanc. Cela, M. Botha ne l'a pas dit. Mais il a reconnu que les Africains, dont les salaires sont à peine des salaires de subsistance, sont tenus de payer une contribution et d'acheter leurs livres d'études. Ils doivent acheter leurs livres d'études, alors que les Blancs n'ont pas à le faire.

193. M. Botha a négligé de mentionner un autre fait important, à savoir qu'un grand pourcentage des enseignants dans les écoles africaines ne sont pas qualifiés et que l'éducation africaine fait l'objet d'une ségrégation. Elle est contrôlée par le régime blanc, et les Africains n'ont pas voix au chapitre. Les décisions sont prises par des ministres et fonctionnaires blancs. Les recteurs et les cadres supérieurs des universités sont toujours blancs.

194. Je pourrais continuer et citer des statistiques, toutes fondées. Mais ce n'est pas nécessaire. M. Botha et son régime sont très au courant de la situation. Ils savent qu'il ne s'agit pas ici de comparer l'éducation africaine en Afrique du Sud avec l'éducation africaine en Tanzanie, au Mozambique, en Algérie ou en Egypte. Nous parlons du niveau d'éducation en Afrique du Sud. Nous parlons de la richesse du peuple sud-africain appropriée par un petit nombre aux dépens de l'écasante majorité. Nous voulons que le représentant de l'Afrique du Sud vienne à cette table et nous dise ce qu'est l'éducation africaine en Afrique du Sud comparée à l'éducation blanche en Afrique du Sud. Nous voulons qu'il dise au Conseil combien on dépense pour l'éducation noire et combien on dépense pour l'éducation blanche. Je le mets au défi de venir nous le dire.

195. Cela peut sembler curieux, mais il y a un point sur lequel je suis d'accord avec M. Botha. Je dois lui rendre justice. Je reconnais avec lui que l'imposition de l'afrikaans n'est pas la seule source du problème de l'Afrique du Sud. En fait, ce n'est qu'un symptôme du problème. J'ai dit cela très clairement dans ma déclaration d'hier, et de nombreux autres représentants l'ont dit tout aussi clairement dans les déclarations qu'ils ont faites au Conseil. L'utilisation de l'afrikaans n'est que l'une des nombreuses mesures imposées au peuple africain; ce n'est qu'une des mesures qui ont poussé le peuple africain à organiser le soulèvement dont nous sommes aujourd'hui témoins.

196. M. Botha ou son représentant n'étaient peut-être pas là au petit matin quand nous avons fait notre déclaration ou peut-être ne jouit-il plus du privilège

qu'il avait de lire les comptes rendus sténographiques. Pour sa gouverne, je vais répéter une partie de ce que j'ai dit ce matin, mais ce n'est pas le représentant de la Tanzanie, le représentant d'un Etat africain, qui parle; il s'agit d'un extrait du *Times* de Londres du 17 juin, il y a deux jours. Le *Times* ne peut guère être accusé d'inventer, d'être antiblanc, d'avoir des hallucinations sur le problème racial. Mais voici ce que disait le *Times* : "L'afrikaans n'a été que le détonateur. L'explosif, c'est toute la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud" [1929^e séance, par. 106]. Ainsi, M. Botha, le *Times* et le représentant de la Tanzanie sont d'accord sur un point.

197. M.Botha a de nouveau évoqué le dialogue. Nous pensons aussi qu'il devrait y avoir un dialogue. Mais, de toute évidence, les Africains ne peuvent tirer qu'une seule conclusion du comportement des autorités racistes sud-africaines : on ne peut pas dialoguer avec un sourd; il faudrait un miracle pour cela. Les autorités sud-africaines n'ont pas l'intention de discuter avec les représentants légitimes du peuple africain de la question de savoir comment apporter des changements en Afrique du Sud de façon à éviter une conflagration raciale. Le fait est qu'elles ne veulent pas vraiment un dialogue; elles veulent un monologue. C'est à elles de dire ce qui est juste. C'est à elles d'imposer des lois. A elles les pratiques répressives. Si les lois ne sont pas respectées, elles massacrèrent les enfants, les étudiants et autres civils innocents.

198. Le représentant sud-africain a dit, fort justement, qu'il y a des manifestations estudiantines dans le monde entier. Je suis on ne peut plus d'accord avec lui. Mais peut-être n'a-t-il pas écouté le représentant du Pakistan ou, s'il l'a écouté, peut-être n'a-t-il pas prêté attention à ce qu'il disait. Le représentant du Pakistan a dit en effet qu'il y a des manifestations dans le monde entier, mais que la question est de savoir comment les autorités civilisées font face à ces manifestations. Dans les pays civilisés, on n'a pas recours aux armes automatiques, aux hélicoptères, aux fusils, aux mitraillettes, etc., pour affronter les enfants et les étudiants. On fait appel le moins possible à la violence et on essaie de comprendre les véritables revendications des étudiants, tout en maintenant l'ordre public. C'est là que gît la différence entre le comportement du régime d'*apartheid* et celui des gouvernements civilisés dans le monde entier, en Afrique, en Asie, en Amérique latine, en Europe ou ailleurs.

199. Le représentant de l'Afrique du Sud a dit qu'il ne se laisserait pas intimider. Personne ne souhaite intimider la délégation sud-africaine. Le Conseil n'a guère la réputation d'intimider qui que ce soit. C'est peut-être là une de ses tragédies, qu'il n'ait pas pu prendre les mesures nécessaires pour obliger des régimes récalcitrants comme le régime sud-africain à se conformer aux décisions de l'Organisation.

200. Mais je peux l'assurer que les Etats africains ne sont pas non plus intimidés. L'Organisation de l'unité africaine et d'éminents chefs d'Etat africains ont clairement dit qu'ils préféreraient voir une évolution en Afrique du Sud qui assurerait la justice et la dignité humaine pour chacun. Ils préféreraient que cette évolution revête le forme d'une méthode pacifique. Mais, en même temps, nous avons bien dit que lorsque les méthodes pacifiques sont rejetées, comme elles le sont en fait par le comportement des autorités racistes, il n'y a d'autre choix que celui d'appuyer fermement la lutte légitime pour la libération en Afrique du Sud. Et cette lutte, M. Botha, ne vous y trompez pas, sera appuyée, indépendamment des sentiments de votre gouvernement, indépendamment de votre puissance et indépendamment de l'appui dont vous pourriez bénéficier de la part de certains amis de l'extérieur.

201. Je voudrais faire deux dernières observations. Botha a dit que le problème en Afrique du Sud n'est pas un problème de race mais une lutte de nationalisme. Cette déclaration est si ridicule qu'elle n'appelle aucun commentaire, si ce n'est une simple remarque. Certes, la lutte en Afrique du Sud n'est pas une lutte de race. La lutte en Afrique du Sud est contre la supériorité raciale; c'est le comportement d'un groupe de gens qui croient que Dieu d'une façon ou d'une autre les a créés pour être le "peuple élu", pour dominer les Africains, pour opprimer les Africains, pour dénier aux Africains leurs droits fondamentaux et pour continuer à les opprimer en ayant recours à une force brutale. C'est de cette lutte qu'il s'agit. Ce n'est pas parce que M. Botha est blanc. Il pourrait être aussi noir que du charbon, peu nous chaut, et nous nous opposerions quand même à lui avec la même véhémence, la même détermination et la même résolution.

202. Le deuxième point est la question des "affaires intérieures". On n'a pas besoin d'expliquer aux membres du Conseil, qui connaissent et respectent l'Organisation des Nations Unies et ses résolutions, que l'*apartheid* et le régime d'*apartheid* sont quelque chose de spécial. Ils ont été condamnés par l'Organisation, par le Conseil de sécurité, et la communauté internationale estime qu'il est de son devoir de lutter pour les éliminer. En conséquence, lorsque M. Botha vient devant le Conseil avec le désir de voir le problème de l'*apartheid* éludé, ce qu'il fait, au plus, c'est s'abuser lui-même.

203. En conclusion, je me permettrai de dire que les jours du régime d'*apartheid* en Afrique du Sud sont comptés. Le peuple africain d'Afrique du Sud ne sera pas intimidé; il ne va pas rester silencieux et accepter son humiliation et son avilissement. Les manifestations qui ont lieu à l'heure actuelle en Afrique du Sud ne sont que l'expression d'un soulèvement national et d'une résistance nationale qui ne pourront jamais être réprimées par les forces de l'*apartheid*; on ne pourra jamais les étouffer quelle que soit la force que

l'on y mette, et finalement on arrivera au triomphe de la justice et de la dignité humaine.

204. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : On vient de m'informer que M. David Sibeko, représentant du Pan Africanist Congress, que le Conseil a invité conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire, désire faire une autre déclaration. S'il n'y a pas d'objections de la part des membres du Conseil, j'inviterai M. Sibeko à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

205. M. SIBEKO (*interprétation de l'anglais*) : Au cours de ma déclaration d'hier, j'ai déjà indiqué tout le respect qu'éprouvait le Pan Africanist Congress pour la dignité du Conseil. Mais je voudrais, même en dépit des circonstances graves qui nous ont obligés à nous réunir aujourd'hui, présenter une anecdote de caractère plus léger venant d'Azanie. Un collègue avec lequel j'ai travaillé dans l'un des journaux d'Afrique du Sud, après avoir suivi pendant assez longtemps un avocat particulièrement incompétent qui perdait cas après cas devant les tribunaux régionaux de Johannesburg, a déclaré qu'il ne serait pas surpris si un jour ou l'autre cet avocat était engagé par un voleur de bicyclettes pour le défendre et si en fin de compte l'accusé était condamné à mort.

206. Pour quelqu'un qui représente un mouvement tel que le nôtre — un mouvement reconnu par l'Organisation des Nations Unies comme étant le représentant légitime du peuple africain en Azanie, et le peuple africain de notre pays a prouvé par ses actions qu'il appuyait les principes défendus par ce mouvement —, il est très difficile de répondre comme il se doit aux mensonges qui ont été infligés au Conseil par un porte-parole du régime raciste d'Afrique du Sud. Mais je voudrais dire, après avoir écouté avec attention les interventions d'un certain nombre de délégations membres du Conseil et d'autres Etats Membres de l'Organisation, que l'on arrive à la conclusion qu'il existe une quasi-unanimité pour condamner la politique d'*apartheid* du régime colonial blanc d'Afrique du Sud et que cette condamnation ressort directement de faits bien documentés, de preuves visuelles qu'aucun mensonge, quelle qu'en soit sa présentation astucieuse, ne pourra jamais masquer.

207. A notre avis, aucune délégation ayant écouté l'intervention du représentant de Vorster devant le Conseil ne peut arriver à une conclusion autre qu'une confirmation du bien-fondé de la cause des Azaniens — y compris ces jeunes enfants — qui ont été massacrés par la police sud-africaine au cours des derniers jours.

208. Le représentant de Vorster a tenté ici de s'abriter derrière le bouclier des considérations juridiques d'ordre technique qui sont inscrites dans la Charte et d'imposer à nouveau l'excuse et l'argument rebattus de l'Afrique du Sud selon lesquels discuter aux Nations Unies du problème de l'*apartheid* en Afrique du

Sud constitue une ingérence dans les affaires intérieures de l'Afrique du Sud. Le régime d'*apartheid* d'Afrique du Sud est beaucoup trop loin d'être une autorité légitime pour se permettre de parler, au nom de toute la population de ce pays, de l'ingérence de quiconque dans les affaires intérieures du pays. En fait, c'est mandatés par toute une série de conventions et de congrès tenus par le Pan Africanist Congress, par l'African National Congress et, beaucoup plus récemment, par des membres du mouvement de prise de conscience des Noirs que nous sommes venus ici pour présenter et expliquer la cause de notre peuple.

209. Auparavant, le Pan Africanist Congress avait mis le régime raciste d'Afrique du Sud au défi, affirmant qu'il disposait des moyens voulus — puisque l'Afrique du Sud ne cesse de se prétendre africaine, affirmation que nous rejetons avec le mépris qu'elle mérite — pour soumettre ses points de vue à l'opinion populaire de notre pays. Tout le monde connaît la réponse : l'entrée en vigueur de lois plus dures d'un bout de l'année à l'autre; des massacres sanglants du genre de ceux qui ont eu lieu ces trois derniers jours en Azanie; l'incarcération de porte-parole, dirigeants légitimes de la population africaine d'Afrique du Sud. Le régime ne se prépare nullement à donner suite à la demande simple et raisonnable que tous les pays civilisés du monde ont acceptée. En fait, dans toute société civilisée, un gouvernement démissionne lorsque l'indignation populaire est exprimée de la façon claire dont les manifestants ont exprimé leurs sentiments cette semaine en Afrique du Sud. Mais ces normes sont beaucoup trop élevées pour le régime de Vorster. Vorster croit à la loi de la jungle. Son représentant vient d'en témoigner — il ne se laissera pas intimider par la volonté des masses africaines et il maintiendra l'ordre public à tout prix. Et l'on sait que le premier prix à payer le sera en vies humaines.

210. L'actuel régime raciste sud-africain a accédé au pouvoir en parlant beaucoup du "*swart gevaar*" — le "danger noir" — et il continue aujourd'hui d'accuser le mouvement de libération et le mouvement de masse du peuple africain dans notre pays de polariser les races en Afrique du Sud. Mais on sait, sur la base là encore de preuves visuelles, que des étudiants blancs ont démontré leur solidarité avec la résistance africaine qui se manifeste dans notre pays. En désespoir de cause, le régime de Vorster essaie de faire revivre sa tactique de la peur, disant aux Blancs qu'ils doivent se retirer à l'intérieur de ce minuscule *laager* de la suprématie blanche s'ils ne veulent pas être emportés par la résistance populaire qui se développe en Azanie.

211. Cet homme vient ici jongler avec des statistiques, malgré la mort de tant d'enfants, et laisse entendre, par la déclaration même qu'il a faite devant le Conseil, que la population africaine n'est nullement reconnaissante au régime raciste sud-africain de

toutes les "bonnes choses" dont il lui fait cadeau. C'est là aller droit au cœur de la question en Azanie. Le régime raciste sud-africain ne fait pas une faveur à la population africaine lorsqu'il construit des écoles — si limité qu'en soit le nombre — ou fournit quelque service que ce soit où que ce soit. Les Africains ont à juste titre droit à toute la terre et à toute la richesse nationale du pays; et toutes les injustices commises visent à dénier à notre peuple son plein droit à la terre et à la richesse de notre pays.

212. Ce que Botha n'a pas dit au Conseil — et ce de propos délibéré — c'est le nombre réel d'étudiants et de chargés de cours qui ont été enfermés dans les prisons sud-africaines avant même le déclenchement de violence du 16 juin. Il y a une dizaine de jours seulement, peut-être moins, le régime raciste d'Afrique du Sud s'est rendu dans l'un des collèges où il y avait eu une protestation et a arrêté chargés de cours et étudiants. Même les autorités de cette université ont déclaré que ces chargés de cours n'étaient pas connus pour leur activité politique; il s'agissait probablement d'universitaires, sans plus, qui avaient exprimé leur opposition aux contraintes découlant de l'application de la loi sur l'éducation bantoue en Afrique du Sud.

213. Et cet homme a l'audace de venir ici nous dire que les problèmes sont résolus par la discussion et le dialogue, alors que la soi-disant Union sud-africaine n'a jamais mis à profit les excellentes possibilités qui lui ont été offertes au cours des 50 années et plus qui se sont écoulées depuis sa création pour établir un dialogue valable entre la majorité africaine opprimée et la minorité blanche oppresseur. Je crois que c'est le représentant du Royaume-Uni qui, au cours d'une autre réunion, a dit que le prix de la démocratie était élevé; une fraction de ce prix est que le Conseil doit offrir à Botha le genre de possibilités pour lesquelles son régime tire sur des enfants de 6 ans lorsqu'ils tentent d'en bénéficier eux-mêmes.

214. Mais d'aucuns se demanderont pourquoi, alors que Botha sait cela aussi bien que tout un chacun ici et ailleurs, il prend la peine de venir ici insulter l'intégrité des membres avec ses mensonges. Nous avons, je crois, un élément de la réponse. La réponse est, en partie, que les moyens d'information de masse de l'Occident, crédules et bien disposés, ne sont que trop prêts à reprendre tout ce que Botha dit ici, à en tirer des titres en cinq colonnes à la une, à lui accorder les meilleurs horaires à la télévision et à lui permettre d'imposer sa propagande absurde aux audiences de ce pays et des pays occidentaux qui se trouvent de l'autre côté de l'océan.

215. Ainsi, ce problème est en quelque sorte un cercle vicieux. Mais aussi longtemps que les pays occidentaux s'abstiennent dans leur réticence de prendre des mesures décisives au niveau du Conseil de sécurité et d'invoquer les mesures nécessaires en vertu des dispositions de la Charte pour mettre fin à

l'appui que des compagnies transnationales accordent au régime raciste d'Afrique du Sud en lui fournissant tous les équipements et toutes les armes perfectionnées disponibles, aussi longtemps que les pays occidentaux ne légiféreront pas en faveur de l'embargo sur les armes demandé par l'Organisation des Nations Unies et aussi longtemps que ces pays accorderont à l'Afrique du Sud la protection diplomatique et politique à laquelle Vorster s'attend maintenant automatiquement de la part de ses amis occidentaux, le Conseil continuera de se réunir pour discuter d'une question grave, une question de vie ou de mort, et le représentant d'un régime minoritaire viendra utiliser cette tribune pour diffuser la propagande de son régime.

216. On nous a dit que les étudiants de Ngoya, où se trouve l'université tribale du Zouloulund, avaient récemment lapidé un "adversaire" du régime raciste d'Afrique du Sud. Et cela nous mène à un autre aspect de la lutte en Afrique du Sud. L'ambassadeur Salim de la République-Unie de Tanzanie a fait observer à juste titre que l'Afrique du Sud est engagée dans un monologue plutôt que dans un dialogue et qu'elle a créé ses propres petits fantoches noirs, des hommes de paille politiques qui sont prêts à s'aplatir devant le régime d'*apartheid*. Elle leur donne des panoplies d'administrateurs et des titres ronflants. Puis, on leur fait une magnifique propagande; on leur permet, dans une certaine mesure, de critiquer certains aspects insignifiants du régime d'*apartheid* et, ensuite, on vient déclarer ici que ce sont des adversaires du régime raciste d'Afrique du Sud.

217. Nous savons tous où sont les véritables adversaires du régime raciste d'Afrique du Sud. Ils sont soit devant les fusils de Vorster aujourd'hui, soit à Robben Island, soit assignés à résidence ou sous menace d'arrestation. Et pourtant, comme la Black People's Convention a eu l'occasion de le faire observer l'autre jour, l'homme auquel Botha a fait allusion ici aujourd'hui est devenu un globe-trotter privilégié qui peut entrer en Afrique du Sud et en sortir comme bon lui semble, alors que sont détenus à Robben Island les véritables dirigeants du peuple africain — comme Nyati Pokela, secrétaire national par intérim du Pan Africanist Congress, Samuel Chibane, jeune étudiant qui a été condamné à perpétuité, Isaac Mtimunye, autre jeune étudiant qui est condamné à perpétuité plus neuf ans à Robben Island, Nelson Mandela, dirigeant de l'African National Congress, et d'autres personnes qui sont assignées à résidence et soumises à d'autres restrictions, telles que Mangaliso Sobukwe, président du Pan Africanist Congress.

218. Il est vraiment temps que l'Organisation des Nations Unies sorte du cercle vicieux, de la porte tournante dans laquelle elle est engagée. La fussette de Botha ne doit pas être écartée à la légère. Nous implorons le Conseil d'adopter rapidement le projet de résolution dont il est ainsi et, alors qu'il reste ainsi de la question, le Pan Africanist Congress demande

instamment que des mesures soient prises en vertu du Chapitre VII de la Charte afin que des sanctions obligatoires concernant la fourniture d'armes, le commerce et les relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud prennent effet, de façon à éliminer enfin ce fléau qu'est pour l'humanité le régime raciste d'Afrique du Sud.

219. M. PAQUI (Bénin) : Je vous demanderai, Monsieur le Président, d'avoir l'obligeance de regarder autour de la table, et vous y trouverez l'illustre personne qui vient de s'adresser au Conseil. Devant cet acte d'insolence, ma délégation se réservera à l'avenir le droit de contester une autorisation quelconque à cette délégation de parler.

220. Jusqu'à quand le Conseil va-t-il continuer à écouter les propos arrogants et insolents de Botha ? Botha, encore une fois, vient d'insulter l'intelligence du Conseil et l'intelligence de la communauté internationale. Il vient de nous donner sa conception, revue et corrigée, de la version de la démocratie dont l'un de ses maîtres s'était jadis fait le champion dans cette même salle. Botha nous a raconté des absurdités, des non-sens.

221. Ma délégation aurait pu, devant les bêtises que nous venons d'entendre, opposer un mépris souverain à ce que Botha a dit. Mais, comme tout un chacun le sait ici, la conduite de la délégation sud-africaine prouve à l'évidence que l'intelligence de la minorité blanche de l'Afrique du Sud doit être mise en équation. C'est pourquoi il importe qu'on réponde à certaines parties de sa déclaration.

222. Il prétend que le danger pour la paix et la sécurité ne vient pas de son régime mais des pays africains voisins. Que veut-il dire par là ? Sont-ce ces pays africains qui ont conçu la philosophie d'*apartheid* et ont demandé à son régime de l'imposer à la majorité noire d'Azanie ? Il prétend que le problème de l'Afrique du Sud n'est pas un problème de racisme mais de nationalisme. Lui qui se croit sorti d'une société civilisée, peut-il nous dire que, dans une telle société, dans une république — car, jusqu'à nouvel ordre, il existe une prétendue République sud-africaine —, dans une nation, il peut et doit y avoir plusieurs nationalismes — je dis bien nationalismes ? Soutenir une telle conception, qu'est-ce à dire, sinon soutenir une thèse raciste, proclamer la suprématie d'une minorité sur une écrasante majorité ?

223. Son régime, dit-il, est pour la loi et l'ordre. Il a même déclaré que sans loi il ne saurait exister d'Etat. La question que ma délégation se pose c'est de savoir de quel Etat parle Botha, de quelle loi il parle. S'agit-il d'une loi conçue par une minorité raciste et imposée à une majorité qui doit se plier aux diktats des Afrikaners ? L'Afrique du Sud, nous a-t-il dit, est prête à la confrontation. Eh bien, l'Afrique noire aussi est prête à la confrontation et l'Afrique noire ne se laissera pas non plus intimider.

224. En tout état de cause, M. Botha peut transmettre le message suivant aux autorités racistes et fascistes qu'il prétend représenter et au nom desquelles il vient de parler : elles ont beau avoir des réacteurs atomiques, voire des bombes atomiques, elles ont beau bénéficier des appuis militaires, stratégiques et autres de leurs alliés traditionnels, elles ont beau disposer de toutes les armes les plus sophistiquées qui soient, cela n'empêchera pas pour autant le peuple héroïque d'Azanie de les affronter et de leur imposer une défaite amère et cuisante.

225. Les Africains ont tout tenté, et les documents de la communauté internationale sont là pour en témoigner. Ils ont fait montre de patience et, tout le monde le sait, de modération, et ils ont même cru à un certain moment que la meilleure façon de faire entendre raison à l'Afrique du Sud était de demander au Secrétaire général d'entrer en pourparlers avec le régime de Vorster ; certains ont même conçu de dialoguer avec un régime avec lequel ils n'ont cependant rien de commun. L'insolence et le mépris de plus en plus affichés des autorités de Pretoria ne laissent d'autre choix à l'Afrique tout entière que de déclarer une guerre légitime au régime minoritaire raciste d'Afrique du Sud. Le peuple d'Azanie ne sera plus seul ; il aura à ses côtés l'Afrique tout entière, qui se battrait avec tous les moyens à sa disposition. La responsabilité de cette lutte qui va se généraliser n'incombera pas aux Africains mais aux racistes de l'Afrique du Sud. La responsabilité incombera à ses supporters inconditionnels qui n'auront pas voulu imposer à l'encontre de ce régime, dont le pays regorge de richesses inestimables, objet de convoitise des pays industrialisés, les mesures qui s'imposaient depuis des années et que la Charte leur donnait les moyens de prendre.

226. Botha s'est permis encore une fois de venir nous insulter, d'insulter la communauté internationale. Son afrikaans, qu'il qualifie de langue la plus moderne du monde, il n'a qu'à aller l'enseigner là où viennent ses ancêtres ! Le peuple noir azanien est chez lui ; en venant s'établir chez lui, les Afrikaners devaient composer avec lui, car le Noir ne connaît pas le sentiment raciste, surtout s'il est conçu sous la forme basse et idiote instituée par les autorités de l'*apartheid*. Les Blancs minoritaires qui utilisent ce "moderne" afrikaans auraient trouvé leur place s'ils avaient eu l'intelligence d'apprendre à connaître la psychologie et la sociologie africaines. Faute de cette intelligence, de cet esprit d'adaptation, les Afrikaners, ainsi que d'autres régimes racistes, se verront tôt ou tard obligés d'aller appliquer leurs conceptions politiques et philosophiques ailleurs que sur la terre africaine. Ce disant, ma délégation ne fait pas preuve de démagogie. Botha doit indiquer à ceux au nom desquels il ose venir s'adresser au Conseil que ce que nous venons de dire se passera plus tôt qu'on ne pense. Donc, à bon entendeur, salut !

227. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : J'ai été informé que M. Thami Mkhambiso, à qui le

Conseil a adressé une invitation en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, aimerait faire une autre déclaration. Si aucun membre du Conseil ne soulève d'objection, j'inviterai...

228. M. RÍOS (Panama) [interprétation de l'espagnol] : La question qui nous occupe est extrêmement importante et, pour cette raison même, je demande une suspension de séance d'une heure si le débat doit encore se prolonger. Je dis cela en mon propre nom, mais il y en a d'autres qui sont là depuis le début de cette réunion. Comme je l'ai dit dans ma brève déclaration, ce que je souhaite avant tout c'est que le Conseil adopte une résolution le plus rapidement possible.

229. M. SALIM (République-Unie de Tanzanie) [interprétation de l'anglais] : Je partage la préoccupation de mon collègue du Panama. Nous sommes évidemment ici depuis ce matin, et je sais que certains de mes collègues aimeraient pouvoir faire une pause. C'est une demande tout à fait justifiée. Toutefois, j'aimerais lancer un appel à mon collègue pour qu'il n'insiste pas sur sa demande car je crois comprendre que nous sommes presque sur le point de conclure le débat et d'adopter une décision. Puisque, comme il l'a dit, la situation est grave, il vaudrait probablement mieux que nous restions une heure de plus pour essayer d'adopter une décision. Si nous faisons une suspension de séance d'une heure, et connaissant la coutume du Conseil — je ne mets pas en cause la ponctualité des membres du Conseil, y compris la mienne —, nous ne recommencerons pas nos travaux dans une heure. Je lui lance donc un appel pour qu'il n'insiste pas sur sa proposition. Je crois que nous devons poursuivre en vue d'adopter une décision. Je ne m'oppose pas à sa suggestion; je lui lance simplement un appel.

230. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Je crois comprendre que le représentant du Panama a répondu favorablement à l'appel du représentant de la Tanzanie.

231. Au nom du Conseil, je lance un appel aux trois orateurs qui restent, y compris le représentant de la Guyane, pour qu'ils tiennent compte de ces considérations et soient aussi brefs que possible.

232. On m'a fait savoir que M. Thami Mhlambiso, représentant de l'African National Congress, que le Conseil a invité en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, souhaite faire une autre déclaration. Comme je n'entends pas d'objections, j'invite M. Mhlambiso à prendre place à la table du Conseil pour y faire sa déclaration.

233. M. MILAMBISO (interprétation de l'anglais) : Étant donné qu'il semble que pour l'heure la brièveté soit essentielle, je ne serai pas long. Bien sûr, nous pourrions continuer à discuter de la question pendant des semaines. En fait, il ne peut y avoir de discussion appropriée de la question de l'apartheid.

Je voudrais seulement vous demander, Monsieur le Président, de vous montrer patient si je parle deux minutes de plus que je ne le dois.

234. Le Conseil vient d'être témoin d'une démonstration d'arrogance par Botha lui-même. En fait, on pourrait même attribuer la situation actuelle en Afrique du Sud à cette sorte d'arrogance. Il y a un dicton qui dit que Dieu rend fous ceux qu'il veut perdre.

235. Je ne veux pas reprendre les schibboleths dont s'est servi ici mon ami cultivé, M. Botha. Je voudrais simplement faire ressortir le fait que ce sont de tels hommes qui doivent représenter l'Afrique du Sud; ce sont ces hommes qui parlent au nom de la civilisation.

236. S'il est une chose que les Britanniques nous ont enseignée, c'est l'utilisation de la langue anglaise. Nous avons l'ouïe fine. Notre sens de l'odorat est aussi bien développé. Nous pouvons percevoir les déformations et les mensonges, même de très loin. M. Botha, qui a été formé à l'utilisation de la langue comme un juriste, savait exactement ce qu'il faisait en prenant ici la parole. Je n'ai qu'une formation juridique élémentaire qui ne se compare pas, bien sûr, à celle de M. Botha. Mais je suis certain d'une chose : bien que nous ayons peut-être lu les mêmes auteurs, nos interprétations sont différentes. Mon interprétation de l'ordre public n'est certainement pas celle de M. Botha et de son premier ministre. Mais je m'en tiendrai là.

237. Les dépêches de ce matin ont rapporté qu'hier la police sud-africaine avait ordonné à "un groupe de prisonniers africains de Soweto de sautiller sur place et les avait ensuite fait charger les corps de victimes de l'émeute dans un fourgon mortuaire". Un journaliste du *Rand Daily Mail* a rapporté qu'il avait vu, vers minuit, d'une voiture dans laquelle il était assis, un groupe d'une vingtaine de prisonniers qu'on faisait entrer dans la cour du commissariat de police de Soweto. L'un des prisonniers était un enfant d'environ 10 ans. On leur a ordonné de sautiller sur place pendant 15 minutes. Et je cite encore une dépêche d'agence : "Un policier africain a frappé l'un des prisonniers avec sa matraque en criant "Ça, c'est le pouvoir noir"."

238. J'attire l'attention sur ces incidents simplement pour montrer à quel niveau de bestialité le système sud-africain de l'apartheid a réduit les policiers africains. Ce sont des êtres sous-humains. En fait, je ne pense pas qu'on devrait les considérer comme des Africains. Ce sont des animaux tout comme le gouvernement qu'ils représentent.

239. La dépêche de presse poursuit :

"Les jeunes Noirs ont été ramassés au poste de police, mais on les a fait sortir trois heures plus tard, et ils ont regagné l'ordre de charger environ 10 matras, qui étaient là depuis plusieurs heures, dans le fourgon mortuaire."

240. Ces rapports ne sont pas faits par l'African National Congress, et par conséquent on ne saurait nous accuser de déformations volontaires. Il s'agit de dépêches de Reuter.

241. La même agence a rapporté que des manifestants australiens anti-apartheid avaient investi un magasin pour protester contre ce qu'ils ont appelé la politique d'achat par le magasin de poisson congelé d'Afrique du Sud. Je parle de cela pour souligner que nous sentons aujourd'hui encore plus fortement qu'il faut renforcer la politique de boycottage économique contre l'Afrique du Sud. Ce poisson congelé sud-africain doit être considéré comme le corps de ces écoliers assassinés il y a quelques jours par le régime sud-africain.

242. Je ne suis pas sûr de pouvoir conclure de façon certaine que l'on a épuisé le débat sur la situation en Afrique du Sud. Ce dont je suis certain, toutefois, c'est que nous comprenons tous la gravité de la situation dans mon pays, notamment après avoir entendu M. Botha.

243. Hier soir, au Parlement, le Premier Ministre sud-africain, M. Vorster, a parlé en termes très forts et très passionnés de l'intérêt qu'il porte au maintien de l'ordre public. Il ressort clairement de sa déclaration qu'il est prêt à renoncer à sa rencontre avec le Secrétaire d'Etat américain, M. Kissinger.

244. En fait, la raison pour laquelle nous réagissons à la déclaration de M. Vorster c'est parce que nous voulons souligner que l'ordre public pour Vorster est une stricte application de l'apartheid, même aux dépens de vies humaines.

245. Avec Vorster, nous avons affaire à un homme qui a bafoué sans merci les résolutions du Conseil de sécurité, un homme qui est prêt à mutiler et à tuer tous ceux qui appuient les principes que défend l'Organisation des Nations Unies. Pendant combien de temps encore cet auguste organe va-t-il permettre à cet homme de bafouer la communauté internationale, de lui lancer des insultes ? C'est pourquoi nous estimons que le Conseil doit prendre des mesures contre le régime illégal de Vorster sur les plans diplomatique, économique, politique, militaire et autres.

246. La résistance de notre peuple continue sans relâche. La police et l'armée sud-africaines peuvent réprimer aujourd'hui les soulèvements, mais elles ne peuvent extirper du cœur et de l'esprit de notre peuple le désir d'être libre sur la terre qui l'a vu naître. Nous avons besoin de l'appui de tous les peuples et de tous les gouvernements épris de démocratie.

247. J'ai suivi très attentivement le débat qui s'est déroulé sur ce sujet. Je dois exprimer à ce stade, au nom de l'African National Congress et du peuple sud-africain, notre reconnaissance la plus sincère aux représentants qui, dans leurs déclarations, nous ont

appuyés. Je veux aussi remercier les représentants du Bénin, de la République arabe libyenne et de la République-Unie de Tanzanie pour la lettre qu'ils ont adressée au Président du Conseil [S/12100]. Nos remerciements chaleureux et nos félicitations s'étendent également au Président de la République démocratique de Madagascar pour le télégramme qu'il a envoyé au Secrétaire général [S/12101]. Enfin, ce matin, l'African National Congress a demandé que soit organisée une manifestation pour protester contre les massacres et les violences commis par le régime d'apartheid d'Afrique du Sud à Soweto et dans d'autres régions. La manifestation a lieu dehors en ce moment. Cela montre que tous les peuples du monde sont en colère et que cette colère doit, tôt ou tard, se traduire dans une action positive.

248. Modestement, même à cette heure tardive, j'ai expliqué en termes très clairs dans un câble que j'ai envoyé au premier ministre Vorster et à son représentant M. Botha ce que nous ressentons et comment nous leur faisons porter la responsabilité de la mort des enfants et des étudiants africains.

249. En outre, je demande au Conseil de se préoccuper très sérieusement de la grave situation qui sévit en Namibie. Hier, dans ma brève déclaration, je me suis limité à ce qui se passait à Soweto et dans les agglomérations voisines. Je voudrais, dans une certaine mesure, essayer de replacer la lutte du peuple africain dans sa perspective générale. Je crois qu'il ne faut pas voir dans ce qui se passe en Afrique du Sud une lutte isolée, une simple agitation en Afrique du Sud. Je voudrais que la communauté internationale considère la lutte qui se déroule aujourd'hui en Afrique du Sud comme celle de tous les peuples d'Afrique, de tous les peuples et pays du tiers monde, de tous les peuples épris de démocratie dans les pays occidentaux, dans les pays socialistes et dans les pays scandinaves. C'est la raison pour laquelle nous sommes certains que nous remporterons la victoire finale. De ce fait, nos frères et sœurs de Namibie sont eux aussi la cible de ces mêmes actes de violence gratuite de la part d'une police et d'un gouvernement sud-africains irresponsables. De nombreux patriotes et frères d'armes namibiens sont soumis à la prison, à la torture et à l'exécution par le Gouvernement sud-africain, qui occupe illégalement la Namibie.

250. Nous appuyons aussi le peuple du Zimbabwe, qui mène courageusement sa juste lutte contre le régime de suprématie blanche de Smith. Il n'y aura pas de paix en Afrique australe tant que n'auront pas été rétablis les droits de ce peuple.

251. Je suis également poussé à exprimer notre appui et notre solidarité au peuple palestinien, qui mène sa juste lutte contre le sionisme, lequel a dénié au peuple palestinien son droit à l'autodétermination. Le lien entre le Gouvernement raciste sud-africain et le régime sioniste a été clairement démontré par les rencontres, il y a peu, entre Vorster et Rabin. L'Afri-

que du Sud agit de même envers les écoliers africains de Soweto, Tembisa, Alexander et d'autres régions d'Afrique du Sud. Il faut détruire l'alliance impie Tel-Aviv-Pretoria.

252. Dans ce contexte également, il faut considérer avec beaucoup de sérieux l'alliance avec l'Allemagne de l'Ouest et les rencontres entre Kissinger et Vorster qui y sont prévues.

253. Vive l'Organisation de libération de la Palestine ! Vive le mouvement de libération en Afrique australe !

254. Nous voulons également exprimer notre gratitude aux pays socialistes, aux pays scandinaves et à tous les pays non-alignés et pays du tiers monde, sans l'appui desquels notre lutte n'aurait pas atteint son présent niveau.

255. Nous voulons également féliciter les peuples du Mozambique, de l'Angola, de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert pour leur lutte héroïque contre le colonialisme et la domination étrangère. Leurs exemples héroïques sont pour nous une grande source d'encouragement.

256. J'exprime aussi toute ma reconnaissance aux hommes et aux femmes des missions et du Secrétariat de l'Organisation qui ont sans relâche consacré leur énergie aux travaux du Comité spécial contre l'*apartheid*, du Centre contre l'*apartheid* et du Comité de la décolonisation¹. Je souligne particulièrement notre gratitude pour ceux qui sont à la tête de ces comités et de ces services.

257. Il faut anéantir l'*apartheid*. Nous sommes prêts à voir cet objectif se réaliser de notre vivant. La lutte continue. La prise de pouvoir nécessite le pouvoir; la communauté internationale doit nous aider à prendre le pouvoir.

258. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à la représentante du Libéria.

259. Mme BROOKS-RANDOLPH (Libéria) (*interprétation de l'anglais*) : Alors que j'étais assise ici, écoutant le représentant du régime d'*apartheid* d'Afrique du Sud, j'ai essayé de me retenir et de ne pas demander la parole, mais je me suis souvenue d'une histoire. Un homme était mort, et à son enterrement le pasteur disait tant de bien de lui que sa veuve s'est tournée vers le fils pour lui dire : "Approche-toi du cercueil et regarde si c'est bien ton père qui repose là". Après avoir regardé à l'intérieur du cercueil, le fils est retourné vers sa mère et lui a dit : "Il lui ressemble, mais d'après ce qui a été dit de lui c'est impossible; c'était l'un des hommes les plus méchants de la terre". Cette histoire pourrait s'appliquer à ce que le représentant du régime d'*apartheid* a dit.

260. Je voudrais poser une question à propos de son explication de la brutalité de la police. Je voudrais

savoir si une personne sensée peut abattre un enfant de 6 ans d'un coup de pistolet en alléguant la résistance. Je commence à me demander si la police du régime d'*apartheid* sud-africain n'a pas été formée délibérément avec des aliénés, car il semble que seuls des fous puissent se livrer à de telles atrocités.

261. Lorsque nous parlons du régime d'*apartheid*, je pense à l'article d'un journal que j'ai lu ce matin et qui décrit comment, presque à la fin du XXe siècle, un travailleur noir sud-africain appelle encore son employeur "maître". En conséquence, je dirai que des gens qui vivent dans l'esclavage ne savent pas réellement ce qu'est le pouvoir noir.

262. A l'époque actuelle, il est grotesque, alors que le régime sud-africain entasse des gens pêle-mêle et les oblige à vivre dans ce que l'on appelle des ban-toustans, que son représentant vienne s'asseoir ici à cette table et s'efforce d'impressionner le Conseil en dépit des faits qui y ont été exposés au cours des années et qui, nous le savons, contredisent tout ce qu'il dit.

263. Mais j'ai deux choses à dire au représentant du régime d'*apartheid* sud-africain. Premièrement, si son gouvernement veut impressionner les membres du Conseil et le monde, il doit abolir les lois qui sont contraires à la dignité humaine des véritables Africains d'Afrique du Sud, les fils de la terre. L'Afrique du Sud doit abolir le système pourri d'*apartheid*. Deuxièmement, à l'époque actuelle, on ne peut plus faire revenir en arrière les aiguilles de la montre. Depuis trop longtemps les peuples de l'Afrique, les Africains autochtones de l'Afrique du Sud, essaient de supporter les châtements cruels auxquels ils sont soumis et même les massacres perpétrés contre leurs frères. Maintenant ils se soulèvent, et ils se soulèvent sachant qu'il y a des Etats africains — des sœurs et des frères africains — qui appuieront leur cause et sachant en outre qu'il y a d'autres nations qui défendent la justice et le droit, indépendamment des conséquences, et qui apporteront leur contribution.

264. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais maintenant faire une déclaration en tant que représentant de la GUYANE.

265. Il y a 16 ans, le régime raciste sud-africain, dans l'un des actes les plus cruels qui ait jamais été perpétré contre l'humanité, a massacré de sang-froid des dizaines d'Africains noirs à Sharpeville. La communauté internationale fut si émue que cet acte du régime fasciste de Pretoria fut fermement et universellement condamné. Et chaque année depuis cette date fatidique, l'Organisation s'est efforcée de rappeler à toutes les nations et à tous les peuples cet avertissement du racisme et de l'*apartheid* en célébrant le 21 mars comme journée consacrée à l'élimination raciale de ces deux fléaux.

266. Moins de trois mois après l'hommage rendu aux martyrs de Sharpeville et aux autres combattants

de l'Azanie et d'ailleurs qui ont sacrifié leur vie à la cause de la justice et de la liberté, le monde est témoin d'un autre acte hideux de barbarie de la part de l'appareil étatique d'oppression de la clique minoritaire installée à Pretoria.

267. Ce qui s'est passé ces jours derniers à Soweto et dans d'autres camps de concentration de Noirs illustre clairement la férocité à laquelle ont recourus les Blancs d'Afrique du Sud pour maintenir la domination et les privilèges qui découlent de l'exploitation des masses noires travailleuses d'Afrique du Sud. Mais, et c'est le plus important, ces événements traduisent d'une façon claire et nette la volonté résolue de la majorité écrasante de la population de cette malheureuse terre de résister dans toute la mesure du possible au crime que représente l'*apartheid* et de lutter inlassablement pour la réalisation de son objectif, qui est le démantèlement rapide et total de la structure de l'*apartheid*.

268. La Guyane condamne vigoureusement ce dernier outrage, qui est une autre manifestation de la cruauté et de la barbarie du système institutionnalisé de l'*apartheid* qui continue à s'opposer aux aspirations légitimes et reconnues sur le plan international de la population noire d'Azanie. Je ne puis mieux exprimer les sentiments de la Guyane qu'en lisant le texte d'une déclaration prononcée hier à Georgetown par mon ministre des affaires étrangères, le camarade Frederick Wills. Elle est ainsi conçue :

"Le Gouvernement et le peuple de la Guyane condamnent vigoureusement le massacre arbitraire par la police sud-africaine de nombreux Africains de Soweto et d'autres municipalités noires des environs de Johannesburg et demandent à la communauté internationale de prendre toutes mesures nécessaires pour mettre fin immédiatement au massacre d'Africains sans défense dont le seul crime à été d'attirer l'attention, par le seul moyen dont ils disposaient, sur le déni perpétuel de leurs droits en tant qu'êtres humains.

"Ce massacre, qui est le dernier d'une série qui a marqué les annales sanglantes du régime minoritaire raciste de Pretoria, doit forcer la communauté internationale à faire face courageusement à la réalité dure et brutale du régime d'*apartheid*. Le meurtre est le résultat final inévitable d'un système dont les structures infligent des violences quotidiennes aux personnalités de la population de l'Afrique du Sud. C'est un système qui dégrade, qui brutalise et empêche effectivement l'épanouissement de l'être humain.

"Ceux qui, sous des prétextes stratégiques, maintiennent des liens avec l'Afrique du Sud mais dont le but réel est de protéger les investissements massifs des capitalistes qui exploitent à bon marché la main d'œuvre africaine et la brutalisent se trouvent condamnés maintenant comme des complices

de la tragédie de Soweto. Nous n'en sommes qu'au début du combat, mais il ne saurait y avoir de règlement définitif en Afrique australe sans qu'il soit mis un terme au système maudit de l'*apartheid* et au régime raciste minoritaire qui le pratique et en tire profit.

"Le Gouvernement et le peuple de la Guyane restent fidèles à leur engagement — et c'est leur politique nationale — d'appuyer toutes mesures nécessaires visant à éliminer les maux du racisme et de l'*apartheid*. Nous continuerons de travailler avec ceux qui se trouvent à l'avant-garde du combat contre les régimes minoritaires racistes en Afrique australe jusqu'à ce que dans un avenir proche, l'Afrique entière soit libérée."

269. Ce récent acte flagrant de brutalité a suscité une vague d'horreur dans la communauté internationale tout entière, comme le prouvent les déclarations le condamnant faites par le Secrétaire général, M. Waldheim, par le Président du Comité des Vingt-Quatre¹, par le Président par intérim du Comité spécial contre l'*apartheid*, ainsi que par nombre de dirigeants et de personnes éprises de liberté dans le monde entier.

270. Le *casus belli* est l'application de ce qu'on appelle la loi sur l'éducation bantoue. Nombre de délégation ont traité des détails concrets de la situation. Il n'est donc guère besoin d'y revenir. Mais je pense qu'il est opportun de faire observer que la réaction des "bénéficiaires" de cette loi, c'est-à-dire les Noirs, et celle des "donateurs", c'est-à-dire les racistes Blancs, ont nettement mis en relief l'opposition entre la notion de l'ordre public telle que mise en pratique par les fascistes et celle de liberté et de dignité telle que prônée et souhaitée par les Noirs opprimés.

271. Avec des chances fort minimes, les Noirs, armés surtout de volonté et de détermination, ont défié et affronté la puissante machine militaire mise sur pied en Afrique du Sud. Le peuple de la Guyane pleure avec ses frères et sœurs d'Afrique du Sud ceux qui sont tombés pour que brûle la flamme de la liberté mais prend courage devant cette démonstration de défi, de résolution et de conscience politique aiguisée que symbolise le poing fermé qui proclame si éloquemment "pouvoir au peuple". Il prend courage aussi en constatant qu'un nombre toujours croissant d'éléments du parti politique de Vorster s'identifient à la cause de la liberté. L'engagement de la Guyane vis-à-vis de la lutte du peuple d'Azanie reste ferme et inébranlable.

272. Pour tenter de freiner la marée de libération qui déferle sur l'Afrique australe, Vorster et ses hommes de main racistes ont à nouveau eu recours à des actes de violence massive, usant de cette violence pour maintenir le *statu quo*. Mais cet effort est condamné à l'échec. L'histoire récente de l'Afrique australe a vu la libération des peuples opprimés du

Mozambique et de l'Angola et témoigne clairement du fait que la victoire finale contre l'oppression, la dégradation de l'homme et le colonialisme sous toutes ses formes méprisables peut être remportée grâce à l'affrontement armé, si telle est la seule voie ouverte.

273. Il se peut que la nature de la violence institutionnalisée en Afrique du Sud ait conduit les partisans du régime à penser, à tort, que des sociétés fondées sur ces formes décadentes d'injustice raciale, sociale et économique peuvent garder une pertinence quasi permanente. Nous le disons car au moment même où les protestations exprimées bien haut contre l'*apartheid* sont devenues universelles, les piliers essentiels permettant la survivance du système d'*apartheid* continuent d'être renforcés par l'appui économique, militaire et autre que fournissent certains des Etats les plus puissants du monde, et il y a de la part de ces Etats une résistance manifeste à établir la concorde que semble exiger la logique entre leurs paroles et leurs actes. Pour eux, la perspective d'une libération réelle de la population africaine d'Afrique du Sud semble fort éloignée, si même possible. Or l'histoire nous apprend qu'un peuple opprimé, déterminé à connaître une liberté authentique, doit en définitive triompher des forces de domination et d'oppression.

274. Y a-t-il un exemple plus éclatant de ce processus inévitable de l'histoire que la réussite enregistrée dans l'élimination de l'empire portugais en Afrique ? L'effet de la victoire des peuples héroïques de cet empire a déjà rendu plus aiguë la prise de conscience et renforcé la détermination des combattants de la liberté du Zimbabwe et de la Namibie, sans oublier ceux de l'Azanie même. Les cruels événements de Soweto prouvent indiscutablement la vérité de la conviction souvent exprimée dans les diverses instances de l'Organisation, à savoir qu'aucune force au monde ne peut faire échouer à jamais la volonté et la détermination de la majorité de la population de l'Azanie de jouir à nouveau de son droit de vivre libre dans sa patrie. Une fois encore, on trouve un exemple de la force et de la volonté de l'esprit humain de se développer et de persévérer envers et contre tous.

275. La population blanche d'Azanie devrait maintenant comprendre que, dans son propre intérêt bien compris — en fait, pour sa survie même —, elle doit s'accommoder des forces de l'histoire et rechercher une solution pacifique, même en cette heure tardive, à la situation en Azanie qui se développe, qui éclate même, de façon si spectaculaire. A cet égard, la population blanche d'Afrique du Sud ferait bien d'entendre ce coup de semonce qu'est Soweto et de donner une réponse positive à ce qu'a dit l'un des dirigeants du peuple africain, Mme Winnie Mandela, dont le mari est encore emprisonné. En ce moment de grande tristesse pour l'Azanie, voici ce qu'a dit Mme Mandela : "Je crois que le rôle de l'homme blanc aujourd'hui, c'est de tenter de s'adapter aux nouvelles structures que va créer l'homme noir". La population blanche d'Azanie ferait bien de réfléchir à cette déclaration.

276. Cependant, la lutte héroïque du peuple de l'Azanie pour ses droits sacrés et inaliénables fait parvenir un message très net bien au-delà des limites de Soweto et des frontières de l'Afrique du Sud. C'est un message qui apporte une justification nouvelle à la résolution adoptée l'année dernière par l'Assemblée générale dans laquelle celle-ci proclame que

"L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale ont une responsabilité particulière envers le peuple opprimé d'Afrique du Sud et ses mouvements de libération, ainsi qu'envers les personnes emprisonnées, frappées d'interdiction ou exilées en raison de leur lutte contre l'*apartheid*" [résolution 3411 C (XXX)].

C'est un message qui sert à rappeler une fois de plus à la communauté internationale que ce qui est vraiment en jeu en Azanie ce ne sont pas seulement la liberté et la dignité de la majorité opprimée en cette terre d'oppression. Ce sont la liberté et la dignité de l'humanité tout entière, des peuples partout dans le monde, qui sont en jeu car la liberté et la dignité de l'homme sont indivisibles.

277. Par conséquent, ceux qui, pour réaliser des bénéfices à court terme, continuent d'appuyer les racistes de Pretoria devraient être éveillés par les massacres de Soweto. Ils devraient mettre un terme à cette assistance et à cette collaboration; ce faisant, ils répondront aux exigences de l'histoire, et à celles de l'humanité.

278. La situation actuelle en Afrique du Sud est grave. L'étincelle d'aujourd'hui engendra l'incendie de demain. Le temps est du côté de la justice et de l'équité, et les Blancs d'Afrique du Sud ne sont pas de ce côté-là. Comme le confirment les événements récents, les activités impitoyables de la clique raciste de Pretoria menacent la paix et la sécurité internationales. Si cette menace n'est pas éliminée grâce à l'abandon immédiat de la pratique de l'*apartheid*, elle mènera à une rupture de la paix et de la sécurité que, de toute évidence, nous souhaitons tous éviter.

279. M. VINCI (Italie) [interprétation de l'anglais] : Si j'ai demandé la parole, ce n'est pas pour expliquer à ce stade la position de ma délégation sur le projet de résolution de huit puissances [S/12103] dont le Conseil est saisi. Je le ferai après l'adoption de ce texte.

280. Je voudrais présenter une motion de procédure. Nous avons eu une discussion très constructive, très importante et qui nous a beaucoup appris. Il n'y a eu qu'une seule voix discordante — celle du représentant de l'Afrique du Sud. L'intervention passionnée, élogieuse et énergique de l'ambassadeur italien pour répondre à cette déclaration, et dans laquelle notre collègue de la République d'Afrique du Sud a exprimé le sentiment de l'opinion de chacun d'entre nous

autour de cette table, m'a conduit à la conviction sincère que la meilleure façon de conclure nos délibérations est d'adopter un consensus.

281. Je souhaiterais pouvoir présenter cette proposition avec la force et l'éloquence avec lesquelles M. Salim a répondu au représentant de l'Afrique du Sud.

282. Je crois comprendre que le texte présenté par le Bénin, la Guyane, le Pakistan, le Panama, la République arabe libyenne, la République-Unie de Tanzanie, la Roumanie et la Suède exprime les sentiments et points de vue unanimes des membres du Conseil. Afin de ne laisser aucun doute dans l'esprit du Gouvernement sud-africain, à savoir qu'il est complètement isolé, nous avons là, je crois, une occasion unique de montrer à Pretoria que nous sommes tous unis, que l'ensemble de la communauté mondiale s'accorde à condamner la politique d'*apartheid* et à préconiser les changements nécessaires en ce qui concerne son attitude, sa conduite, sa façon de voir anachronique, dépassée, injuste et étriquée. En procédant ainsi, nous aurions une meilleure possibilité d'influer sur le gouvernement, sur les milieux dirigeants, sur l'opinion publique et, en particulier, sur la jeune génération d'Afrique du Sud, en laquelle nous continuons de placer notre principal espoir. En même temps, en montrant notre unanimité, nous servirions mieux la juste cause de l'Afrique dans son ensemble, les véritables intérêts de tous les peuples concernés en Afrique australe et, enfin, nous servirions de la façon la plus efficace la cause des Nations Unies.

283. Pour toutes ces raisons, je propose que vous annonciez, Monsieur le Président, avec l'assentiment unanime des membres du Conseil, l'adoption par consensus du projet de résolution des huit puissances.

284. M. PAQUI (Bénin) : Précisément en raison de l'unanimité qui s'est dégagée autour de cette table, ma délégation ainsi que les autres auteurs auraient préféré que nous procédions à un vote. Mais, comme vous le savez, nous avons commencé ce débat dans un esprit de conciliation parce que ce qui importe le plus pour nous c'est d'apporter un soutien au peuple qui est en train de souffrir en Afrique du Sud, c'est de poser un acte politique qui ait un impact sur l'opinion internationale. C'est donc dans cet esprit de conciliation et compte tenu de la proposition que vient de faire le représentant de l'Italie, qui reflète l'opinion de la majorité des membres du Conseil, qu'au nom des auteurs je peux vous dire que nous ne voyons aucun inconvénient à ce que nous procédions de la façon que le représentant de l'Italie vient de proposer.

285. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Etant donné que je crois comprendre que tous les membres du Conseil appuient le projet de résolution, il ne semble pas nécessaire de procéder à un vote formel. J'annonce donc que le projet de résolution a été adopté et je signale que les 15 membres du Conseil se sont associés au consensus.

286. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, il serait bon que vous ajoutiez à votre déclaration les mots "à l'unanimité".

287. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Si tel est le souhait des membres du Conseil, je pourrais modifier le début de ma déclaration de façon qu'elle se lise comme suit :

"Etant donné que le Président croit comprendre que le projet de résolution S/12103 a obtenu l'appui unanime des membres du Conseil, il ne semble pas nécessaire de procéder à un vote formel."

Il en est ainsi décidé².

288. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Un certain nombre de délégations ont demandé à prendre la parole après la décision du Conseil. Nous allons les entendre.

289. M. SHERER (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Mon gouvernement s'est associé au consensus favorable à la résolution parce qu'il est convaincu que l'*apartheid* est une erreur et qu'il ne pourra y avoir que tragédie si l'Afrique du Sud persiste dans sa politique raciale. Nous nous sommes associés au consensus étant bien entendu que le libellé, notamment le libellé du paragraphe 3, entre dans le cadre du Chapitre VI de la Charte et non pas du Chapitre VII. Nous ne voudrions pas que notre appui soit interprété comme signifiant pour l'un quelconque des membres que les Etats-Unis sont disposés à envisager des mesures en vertu du Chapitre VII.

290. En approuvant cette résolution, les Etats-Unis ont conscience des limites de compétence qu'imposent au Conseil de sécurité les dispositions du paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte. Selon les termes de ce paragraphe, aucun organe de l'Organisation des Nations Unies n'est autorisé à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat, sauf dans les cas où les mesures de coercition prévues au Chapitre VII doivent être appliquées. Bien sûr, le Conseil ne prend pas de mesures de coercition dans cette résolution.

291. Un dernier point, mais un point auquel mon gouvernement attache la plus haute importance : la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud représente une violation flagrante des droits de l'homme, mais ce serait une erreur — en fait, ce serait faire preuve d'hypercritique — que de ne pas dire au Conseil que l'Afrique du Sud n'est pas le seul gouvernement qui poursuit une politique délibérée se traduisant par des violations flagrantes des droits de l'homme.

292. J'insiste sur ce point concernant les violations des droits de l'homme afin d'indiquer au Conseil qu'en étant arbitraire et sélectif dans sa sollicitude et

sa condamnation il nuit à la réputation de l'Organisation des Nations Unies et pourrait même encourager les gouvernements qui poursuivent une politique délibérée dont la cruauté, dans certains cas, dépasse celle de l'*apartheid* en leur laissant croire qu'ils peuvent agir ainsi impunément.

293. M. RICHARD (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : L'occasion de ce débat n'engendre pas des sentiments agréables, mais ceci ne veut pas dire que je doive m'abstenir de vous exprimer ma gratitude, Monsieur le Président, pour le calme et la sagesse avec lesquels vous avez dirigé nos délibérations pendant ce débat et au cours d'un mois qui a été fort long.

294. J'ai écouté soigneusement les déclarations faites devant le Conseil au cours de ce débat, et je me référerai plus tard à l'intervention faite par l'ambassadeur Botha. Il est naturel, je pense, que le ton de ce débat soit celui de la colère et du chagrin. La question que nous examinons est en fait extrêmement grave. Mon gouvernement a entendu avec la plus grande préoccupation les nouvelles des douloureux incidents qui ont eu lieu dans la banlieue de Johannesburg, à Soweto, et dans d'autres régions de l'Afrique du Sud au cours des trois derniers jours. Nous avons déjà exprimé notre profond regret en apprenant le nombre élevé de pertes de vies humaines. L'opinion publique dans mon pays a été profondément choquée par ces événements.

295. Mon gouvernement a de façon continue et totale condamné l'*apartheid*, politique qui est aussi odieuse en principe qu'elle l'est dans la pratique. Nous avons adopté ce point de vue depuis de nombreuses années. Nous nous opposons à l'*apartheid* pour un grand nombre de bonnes raisons, l'une étant précisément qu'à notre avis ce système est si nettement, si fondamentalement, si intrinsèquement injuste qu'il est presque inévitable qu'il mène à la violence. Les événements tragiques que nous examinons maintenant ne font que souligner la validité de cette conviction.

296. Un bon nombre d'orateurs qui m'ont précédé ont cité des journaux britanniques lorsqu'ils ont décrit les événements qui se sont produits en Afrique du Sud. Il est rare de voir la presse de notre société, qui est une presse libre dans toute l'acception du terme, adopter une position unanime sur une question quelconque. Toutefois, tous les organes de la presse britannique ont exprimé un sentiment commun d'outrage et de regret profond devant ces violences. Ce faisant, ils représentent les convictions les plus sincères du Gouvernement et du peuple britanniques.

297. Les rapports de presse représentent, bien sûr, des points de vue individuels, et tous les faits de la situation ne sont pas encore connus. Mais, devant toutes ces preuves formelles, l'adoption de cette résolution était tout à fait justifiée aujourd'hui.

298. Les nouvelles d'aujourd'hui montrent que le niveau de la violence a baissé. Nous sommes certains que tous les membres du Conseil partageront notre espoir, qu'il en est bien ainsi et qu'il n'y aura plus de morts ni de blessés.

299. Comme Sharpeville, qui a montré à tant d'hommes que le système de l'*apartheid* est fondamentalement inacceptable, les événements de Soweto et d'ailleurs ne peuvent que renforcer le mépris et l'opposition que nous ressentons à l'égard d'une politique délibérément fondée sur la discrimination raciale systématique. Nous devons espérer que la population blanche d'Afrique du Sud, qui pour le moment a seule le pouvoir d'exprimer sa volonté par le suffrage, sera forcée de conclure que le moment est venu d'abandonner cette politique grotesque. Il est grand temps qu'elle reprenne ses esprits.

300. Nous avons voté pour cette résolution car nous voulions indiquer notre position sans ambages. Pour ce qui est du texte de la résolution, il y a seulement deux précisions que j'aimerais voir figurer au compte rendu.

301. La première observation — et c'est un point qui concerne en particulier le paragraphe 1 — est que le fait d'avoir été prêts à donner notre appui à cette résolution ne diminue pas l'importance que nous attachons à l'adhésion stricte au paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte. Mais depuis longtemps nous avons accepté le fait que ce paragraphe est limité par le devoir parallèle de l'Organisation des Nations Unies, en vertu des Articles 55 et 56, de s'occuper des questions relatives aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales. Nous avons depuis longtemps accepté le fait que le Conseil de sécurité est autorisé à dire son aversion légitime pour l'*apartheid* et les situations déplorables qu'il engendre inévitablement. Nous sommes donc en mesure d'accepter le libellé de cette résolution car nous l'interprétons comme étant dirigé avant tout contre l'*apartheid* lui-même et les événements et les situations qui préoccupent le Conseil justement parce que ce sont là les conséquences de l'*apartheid*.

302. La deuxième observation — et je pense que, après avoir entendu les déclarations de la délégation britannique à ce sujet, personne ne sera surpris — est que nous ne pensons pas que l'utilisation du mot "lutte" au paragraphe 4 implique le recours à la violence. Comme mon gouvernement l'a déjà dit à maintes occasions, nous n'estimons pas que le recours à la violence soit souhaitable même dans des circonstances tragiques comme celles-ci, et nous ne prouverions nous joindre à tout encouragement en ce sens.

303. J'ai dit que j'allais me référer à la déclaration faite par l'ambassadeur Botha. J'ai essayé de lui dire que j'allais l'écouter, mais malheureusement le temps déjà limité m'a empêché de le faire.

304. L'intervention du représentant de l'Afrique du Sud a été, oserai-je le dire, bien au-dessous de ce qu'exigeait la situation. Bien entendu, il doit représenter et défendre la politique de son gouvernement, et il le fait avec vigueur et énergie. Mais sa déclaration d'aujourd'hui ne m'a pas semblé porter sur la véritable question dont est saisi le Conseil. Il ne s'agit pas d'évaluer le système scolaire en Afrique du Sud. Il ne s'agit pas de savoir combien on dépense par élève pour chaque groupe minoritaire ou tribal. Le fait est — et le Gouvernement sud-africain devrait l'admettre maintenant — qu'en ce dernier quart du XXe siècle il est profondément odieux pour toute l'opinion publique mondiale que la réussite de l'homme soit déterminée par la couleur de sa peau et non par la qualité même de l'homme. En Afrique du Sud, quelque capable que je sois, quelque instruit, cultivé ou perspicace que je puisse être, si ma peau est noire la loi m'empêche d'avoir un mot à dire dans le gouvernement de mon propre pays. Il est inconcevable qu'on puisse admettre cela.

305. Dans une société totalitaire, qui ne prête guère attention aux droits de l'homme, une telle situation pourrait être acceptable. Je ne sais pas; je n'ai jamais vécu dans une société totalitaire, et j'en suis heureux. Mais, d'après les normes de la démocratie occidentale — et, après tout, l'Afrique du Sud prétend être jugée d'après ces normes —, ce n'est évidemment pas acceptable. Ce ne saurait l'être. C'est contraire à tout ce que défend une société démocratique. Et, malgré toutes ses fautes, mon pays est toujours une société démocratique.

306. Donc, l'Afrique du Sud mérite d'être condamnée. Par ailleurs, le système lui-même porte en soi les germes mêmes de la violence. C'est la raison pour laquelle nous aurions préféré que le paragraphe 1 de la résolution condamne le Gouvernement sud-africain pour sa politique d'*apartheid*, qui a conduit à la violence et au massacre d'Africains. Tant que l'*apartheid* existera, le danger de la violence subsistera. Tant que la discrimination sera institutionnalisée, tous ceux qui en pâtissent résisteront aux institutions. C'est tragique mais inévitable.

307. Ce qui manquait, à mon avis, dans la déclaration du représentant de l'Afrique du Sud aujourd'hui, c'est qu'il n'y a à aucun moment reconnu ces vérités premières — et c'est peut-être là la véritable tragédie dans son pays à l'heure actuelle.

308. M. KANAZAWA (Japon) [interprétation de l'anglais] : La délégation japonaise a été profondément bouleversée par les incidents tragiques qui se sont produits à Soweto et dans d'autres régions de l'Afrique du Sud et qui se sont soldés par la perte de plus de 100 vies humaines, y compris des écoliers. Le nombre de blessés s'élèverait à plus d'un millier. Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour exprimer ses plus vives condoléances aux parents des victimes. Nous déplorons vivement les mesures de

répression de l'Afrique du Sud qui se sont traduites par le meurtre de nombreux jeunes manifestants.

309. Etant donné la situation d'urgence, ma délégation estime que le Gouvernement sud-africain doit prendre des mesures efficaces pour y trouver une solution et prévenir tout renouvellement de cette tragédie.

310. Les raisons pour lesquelles les étudiants ont organisé une manifestation se trouvent, de l'avis de ma délégation, dans leur ferme opposition à la politique d'*apartheid* et de discrimination raciale poursuivie par les autorités sud-africaines au mépris de la Charte et des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Les orateurs qui m'ont précédé ont rappelé à ce propos l'incident de Sharpeville en 1960. Mais, à la différence de l'incident de Sharpeville, Soweto ne restera sans doute pas un incident isolé à moins que le Gouvernement sud-africain n'analyse clairement la situation et ne prenne les mesures nécessaires. Il est donc indispensable et urgent que l'Afrique du Sud abolisse sans délai sa politique d'*apartheid* et de discrimination raciale et reconnaisse les droits fondamentaux de l'homme de toute la population africaine d'Afrique du Sud.

311. Nous demandons instamment au Gouvernement sud-africain de prendre les mesures nécessaires pour mettre un terme à sa politique d'*apartheid* et promouvoir une société fondée sur l'égalité raciale et l'harmonie.

312. Le Gouvernement japonais a toujours été fermement opposé à la politique d'*apartheid* et de discrimination raciale en Afrique du Sud. Il continuera de s'associer à toute action concertée de l'Organisation des Nations Unies pour faire disparaître toute forme de discrimination raciale de la surface de la terre.

313. Nous espérons que la ferme condamnation de la politique du Gouvernement sud-africain prononcée par l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale en général obligera l'Afrique du Sud à se soumettre au jugement de la conscience mondiale et à rechercher une solution rapide qui donnera à toute la population africaine les droits de l'homme fondamentaux qui leur ont si longtemps été refusés.

314. Compte tenu de ces observations, ma délégation a appuyé de tout cœur la résolution. Je lance un appel au Gouvernement sud-africain pour qu'il se conforme immédiatement aux dispositions de cette résolution et prenne de toute urgence des mesures efficaces en vue de restaurer l'ordre et de mettre un terme à ses mesures répressives.

315. M. VINCI (Italie) [interprétation de l'anglais] : Les événements tragiques qui se déroulent depuis quelques jours à Soweto et Alexander et se sont éten-

dus à d'autres localités dans la région sont la conséquence inévitable du désordre illégitime qui prévaut en Afrique du Sud. Ce n'est pas sans une profonde émotion que nous avons suivi de près, à la télévision, dans la presse, et notamment dans les déclarations que nous ont faites nos collègues et amis africains dans cette enceinte, les actes de violence qui ont suivi les manifestations d'étudiants organisées pour protester contre la stricte application d'une règle que, en tant que représentant d'un pays démocratique et libre, je ne peux pas comprendre et encore moins accepter. La commotion qu'elle a suscitée aurait dû être considérée par les autorités sud-africaines comme un avertissement sérieux. La façon dont elles ont réagi accroît notre inquiétude et nous fait penser qu'il y aura inévitablement plus d'émeutes, plus de victimes, plus d'affrontements raciaux si les choses là-bas ne changent pas tant qu'il est temps. La déclaration faite par le représentant de l'Afrique du Sud est loin de nous avoir rassurés sur ce point et sur les autres questions dont le Conseil s'occupe ici.

316. Dans mon pays, les communiqués sur les troubles en Afrique du Sud et le nombre très élevé et croissant des victimes ont suscité une profonde stupeur. J'ai été prié de transmettre à mes collègues africains au Conseil et hors du Conseil nos sentiments profonds de sympathie en cette tragique circonstance. Je voudrais les assurer que, conformément à la position qui a été la nôtre dans le passé, lorsque nous avons voté en faveur des résolutions 134 (1960) et 311 (1972), nous participons aux délibérations d'aujourd'hui en comprenant parfaitement leurs réactions et leurs vues et animés d'un sentiment sincère de solidarité avec toutes les victimes innocentes et leurs familles. C'est dans cet esprit que ma délégation a appuyé pleinement et sans réserve la résolution que nous venons d'adopter, en dépit des hésitations qu'aurait pu soulever tel ou tel paragraphe pour des motifs juridiques. Ce faisant, nous estimons que nous avons justement traduit l'émotion et la douleur non seulement de notre peuple mais aussi de toutes les nations du monde qui sont également attachées au respect de la morale et de la dignité humaine.

317. Conformément aux principes sur lesquels repose notre société libre et démocratique, nous nous sommes toujours opposés, nous nous opposons et continuerons de nous opposer à l'*apartheid* et à toute autre philosophie fondée sur la distinction ou la supériorité raciales. Nous estimons qu'un tel système n'est pas moins haïssable et méprisable qu'un régime totalitaire qui viole les droits de l'homme, réduit la liberté des êtres humains et de l'individu au nom d'une raison d'Etat dépassée. Avec nos partenaires de la Communauté européenne, nous avons établi avec le Gouvernement de Pretoria des contacts constants et très fermes pour lui faire connaître chaque fois que c'est possible, je peux en assurer le Conseil, notre vive critique et notre désaccord complet. Nous poursuivons cette action avec l'espoir que la raison triomphera, car nous croyons fermement à la

Afrique, comme partout ailleurs dans le monde, il est possible pour des races différentes de vivre ensemble et de prospérer ensemble dans l'harmonie. Ce que l'on demande, c'est l'acceptation sans réserve des principes d'égalité et de respect mutuel qui ne peuvent que nous servir tous en tant que membres de la même famille. Avec le renforcement de la dignité humaine, la qualité de la vie s'améliore dans le monde toujours plus petit qui est le nôtre.

318. Puissent les tragiques pertes de ces jours derniers amener l'Afrique du Sud à revoir l'ensemble de sa politique et, avant qu'il ne soit trop tard, à abandonner une voie qui ne peut mener qu'à l'affrontement, suivant en cela l'exemple donné par certains étudiants blancs. Puisse l'Afrique du Sud, pays au potentiel humain et matériel important, mais qui connaît aussi les plus grandes souffrances, devenir la terre où les peuples africains, européens et asiatiques se sentiront tous chez eux, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs, pour leur bien commun et le bien de l'Afrique dans son ensemble.

319. M. de GUIRINGAUD (France) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord m'associer à l'hommage qui vous a été rendu par plusieurs orateurs, et notamment par mon collègue du Royaume-Uni, pour la manière remarquable dont vous avez mené depuis hier un débat important et difficile.

320. La délégation française s'est associée sans difficulté au consensus par lequel le Conseil vient d'exprimer sa profonde indignation devant les événements tragiques qui ont ensanglanté la ville de Soweto et d'autres localités d'Afrique du Sud. Ces événements dramatiques ont en effet été très péniblement ressentis par le gouvernement et l'opinion de mon pays. La population et le Gouvernement français ont appris avec une stupeur attristée et une profonde émotion la mort et les souffrances de tant d'innocentes victimes d'un système que nous condamnons sans réserve, comme nous condamnons tous les régimes totalitaires.

321. Je n'ai pas besoin, je crois, de rappeler ici en détail l'opposition fondamentale de la France et de tous les Français à la politique d'*apartheid*. La discrimination, la ségrégation, la séparation des hommes sont depuis toujours à l'opposé des conceptions de la France chrétienne et de la France révolutionnaire, qui n'ont jamais accepté ni l'une ni l'autre qu'un système de lois contraigne des hommes qui devraient être nés libres et égaux en droits à ne pas communiquer entre eux, à vivre côte à côte comme des étrangers, si ce n'est comme des ennemis. Qu'un système mesure une série de libertés fondamentales selon la couleur de la peau, ce fait est par lui-même inadmissible et condamnable. C'est en plus une sottise et une erreur politique monumentale. L'*apartheid* est, en théorie comme en fait, inspiré par une idéologie tout à fait étrangère à l'esprit de notre temps; c'est un archaïsme et, littéralement, une contre-démocratie.

322. Il est bien évident que c'est le régime de *apartheid* qui est la cause des désordres sanglants qui nous ont obligés à nous réunir d'urgence. Ce sont les rigueurs, les injustices flagrantes de ce régime qui ont provoqué le soulèvement des étudiants; c'est dans le cadre de ce régime que s'exerce une répression aveugle que nous ne pouvons que condamner.

323. En ce qui concerne le texte de la résolution que nous venons d'adopter, la délégation française aurait préféré une formulation légèrement différente du paragraphe 1 et des améliorations de détail dans la rédaction du paragraphe 4, mais, en nous joignant au consensus unanime du Conseil, nous avons voulu faire prévaloir nos sentiments de réprobation à l'égard d'un système qui suscite des tensions permanentes, conduisant inévitablement à des affrontements sanglants.

324. Nous formons le vœu ardent que les incidents tragiques de ces derniers jours fassent enfin comprendre aux responsables sud-africains qu'un mépris aussi persistant de la dignité de l'être humain constitue en lui-même une source de conflit permanente entre les hommes.

325. Ayant dit cela, qui concerne l'attitude des autorités de Pretoria, je ne peux ne pas relever les propos tenus par certains orateurs et qui concernent mon pays.

326. L'utilisation par l'Afrique du Sud d'armes d'origine française a été mentionnée. Je voudrais rappeler à cet égard que, dès son accession à la présidence, M. Giscard d'Estaing a défini de la façon la plus claire et la plus limitative, à l'occasion d'un message adressé au Parlement le 30 mai 1974, la politique française à l'égard des ventes d'armes à l'Afrique du Sud. Il a confirmé publiquement, le 9 août 1975, que toute nouvelle vente d'armes terrestres ou aériennes à ce pays était interdite. Nos ventes d'armes sont donc limitées désormais au matériel naval de haute mer, à l'exclusion de tous navires fluviaux ou de débarquement. Quant aux hélicoptères auxquels il a été fait référence, la décision d'en interdire la vente a été prise dès 1971, à l'issue de la visite à Paris du président Kaunda. J'ajoute que le Président de la République a encore déclaré, le 20 mai 1976, que depuis qu'il était en fonction il avait décidé que nous n'accepterions pas de nouveaux contrats d'armes avec l'Afrique du Sud et que cette décision avait été respectée.

327. On a évoqué également, à diverses reprises, la vente de réacteurs nucléaires français à l'Afrique du Sud. L'atome est un sujet facilement émotionnel et qui se prête, malheureusement, à des amalgames tendancieux. Je suis surpris que certains orateurs que je croyais mieux informés se laissent si aisément entraîner dans une voie qui fût la démagogie.

328. Ce n'est pas ici le lieu pour un cours sur le matériel nucléaire. Il est cependant indispensable de

faire certaines mises au point. Les réacteurs nucléaires pour lesquels la firme française Framatome a conclu un contrat avec la Compagnie sud-africaine d'électricité ne peuvent pas servir à autre chose qu'à produire de l'électricité. Ils fonctionnent avec de l'uranium très faiblement enrichi, qui n'a aucun usage militaire. Ils produisent, il est vrai, des déchets, parmi lesquels se trouve une certaine quantité de plutonium. Mais ces déchets ont subi dans le corps du réacteur, et du fait de son fonctionnement, une telle irradiation qu'ils ne peuvent servir à aucun usage, si ce n'est après un retraitement très difficile et très coûteux. Même après un tel retraitement, le plutonium récupéré ne pourrait pas servir à des fins militaires.

329. D'une part, le Gouvernement français a mis à l'exécution du contrat Framatome une condition formelle : les matériels livrés à l'Afrique du Sud et tout le cycle de production s'y rattachant seront soumis au contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique de Vienne. Des accords devront être conclus à cet effet entre la France, l'Agence et l'Afrique du Sud avant même que l'exécution des contrats puisse commencer, ce qui garantit qu'à aucun stade les réacteurs en question ou leurs sous-produits ne pourront être détournés à des fins militaires.

330. D'autre part, le seul élément potentiellement dangereux dans cette affaire est le plutonium qui apparaît comme un sous-produit du fonctionnement des réacteurs. J'ai dit il y a un instant que ce plutonium, qui n'est récupéré qu'après retraitement, est impropre à des fins militaires. J'ajoute qu'il n'y a actuellement dans le monde que deux pays qui aient mis au point les usines très compliquées et très coûteuses permettant de procéder à ce retraitement. Ce sont les Etats-Unis et la France. L'usine américaine ne fonctionnera pas avant 1977 et l'usine française, à La Hague, entrera en service à la fin de l'année en cours. Il n'est pas envisagé de procéder au retraitement en France des combustibles irradiés dans les réacteurs de Framatome. Les autorités sud-africaines ne l'ont d'ailleurs pas demandé.

331. Ainsi donc, non seulement l'Afrique du Sud a accepté les contrôles de Vienne sur ses réacteurs et leurs sous-produits mais, même si elle voulait s'en dégager, elle ne pourrait pas utiliser ces sous-produits faute des installations nécessaires pour les retraiter.

332. J'ajoute que le Gouvernement sud-africain n'a fait aucune difficulté pour accepter les contrôles et les limitations du contrat Framatome. Il maîtrise en effet d'autres techniques et d'autres filières qui lui sont propres et à partir desquelles il pourrait, s'il le désirait, accéder à l'atome militaire.

333. Pour toutes ces raisons, le Gouvernement français s'estime assuré que les réacteurs commandés par l'Afrique du Sud n'ont pas d'autre objet que la production d'électricité. Il y en a déjà une centaine dans le monde destinés à cet usage, dont une vingtaine dans

les pays du tiers monde. Il n'est d'ailleurs que de jeter un coup d'œil à la carte pour comprendre les motivations des autorités sud-africaines : les réacteurs commandés doivent être construits tout près de la ville du Cap, qui se trouve au moins à un millier de kilomètres de toute autre source d'énergie, fossile ou hydro-électrique. Compte tenu de l'état actuel des technologies, il n'est pas surprenant que la compagnie d'électricité du Cap se soit tournée vers l'énergie nucléaire.

334. Que l'on veuille bien excuser cette digression quelque peu technique; j'ai jugé qu'elle était nécessaire car certains ont fait à mon pays un procès d'intention totalement injustifié; je ne pouvais pas le laisser se prolonger plus longtemps sans risquer que le doute gagne même nos amis.

335. Ces développements nous ont éloignés quelque peu de Soweto et des autres lieux tristement illustrés par les événements de ces derniers jours. Cette tragédie n'en demeure pas moins au premier plan de nos préoccupations. Comme l'écrivait hier soir un grand journal parisien :

"Il est dans la logique de l'*apartheid* de susciter périodiquement des violences. Combien faudra-t-il

d'émeutes et de répressions pour que ce ne soit plus seulement une minorité qui, parmi les Blancs d'Afrique du Sud, comprenne que le véritable intérêt ne réside plus dans cet intolérable anachronisme ?"

336. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je considère que le Conseil a maintenant terminé l'examen de la question à l'ordre du jour.

337. Je tiens à faire observer que, conformément à la décision prise par le Conseil dans la résolution qu'il vient d'adopter, le Conseil reste saisi de la question. En conséquence, il devra suivre la situation en Afrique du Sud; compte tenu de l'évolution des événements, et compte tenu notamment de l'application par l'Afrique du Sud des dispositions pertinentes de ladite résolution, il souhaitera peut-être se réunir à nouveau afin d'examiner la situation.

La séance est levée à 17 h 5.

Notes

¹ Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

² Voir résolution 392 (1976).

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在世界各地书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в нашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
